



الشركة الجزائرية لتوزيع الكهرباء والغاز
Société Algérienne de Distribution de l'Electricité et du Gaz

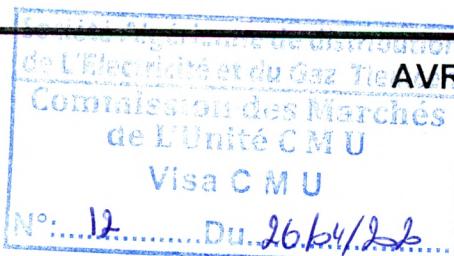
Région de Distribution de l'Electricité et du Gaz de l'Ouest
DIRECTION DE LA DISTRIBUTION DE TLEMCEN

**CAHIER DES CHARGES
TRAVAUX GAZ
MISE EN ŒUVRE ET FOURNITURE**

APPEL D'OFFRES N°13/GAZ/2020/DD.TC/DAM

- LOT 01 : MARSAT BEN M'HIDI: RACC GAZ N EXT SIDI MACHEHOUR (ZONES D'OMBRES)
- LOT 02 : MARSAT BEN M'HIDI: RACC GAZ N BAKHTAOUIAT (ZONES D'OMBRES)
- LOT 03 : MARSAT BEN M'HIDI: RACC GAZ N CHAIB RASSOU (ZONES D'OMBRES)
- LOT 04 : M'SIRDA FEOUAGA: RACC GAZ N ALOUIA (ZONES D'OMBRES)
- LOT 05 : M'SIRDA FEOUAGA: RACC GAZ N OULED HMIDA (ZONES D'OMBRES)
- LOT 06 : M'SIRDA FEOUAGA: RACC GAZ N ZAKNOU (ZONES D'OMBRES)
- LOT 07 : M'SIRDA FEOUAGA: RACC GAZ N DAR KAHLA (ZONES D'OMBRES)
- LOT 08 : M'SIRDA FEOUAGA: RACC GAZ N OULED BOUYAKOUB (ZONES D'OMBRES)
- LOT 09 : BAB EL ASSA: RACC GAZ N CHAIBINE+BRANSA+ZAOUINE (ZONES D'OMBRES)
- LOT 10 : M'SIRDA FOUGA: RACC GAZ N EXT EL HARRACHE (ZONES D'OMBRES)
- LOT 11 : MAGHNIA: RACC GAZ N ZORGUANE A MAGHNIA (ZONES D'OMBRES)
- LOT 12 : MAGHNIA: RACC GAZ N OULED AISSA HAMAM BOUGHRARA (ZONES D'OMBRES)
- LOT 13 : SABRA: RACC GAZ N LOCALITE SEDERA + MOUL MSSID (ZONES D'OMBRES)
- LOT 14 : MAGHNIA: RACC GAZ N EL ZRIGUA A MAGHNIA (ZONES D'OMBRES)
- LOT 15 : MAGHNIA: RACC GAZ N EL OULED RAHOU A MAGHNIA (ZONES D'OMBRES)
- LOT 16 : MAGHNIA: RACC GAZ N O/ZIANE+O/MEBAREK+EL HERAICHE+O/MELOUK+BOUNAIM (ZONES D'OMBRES)
- LOT 17 : MAGHNIA: RACC GAZ N HAIDAS+OULED BENABI BENI BOUSSAID (ZONES D'OMBRES)
- LOT 18 : MAGHNIA: RACC GAZ N OULED EL MAHI BENI BOUSSAID (ZONES D'OMBRES)
- LOT 19 : MAGHNIA: RACC GAZ N OULED FERZIZI BENI BOUSSAID (ZONES D'OMBRES)
- LOT 20 : SABRA: RACC GAZ N LOCALITE AIN BEIDA+MECHAOUER (ZONES D'OMBRES)
- LOT 21 : SABRA: RACC GAZ N LOCALITE BERANA (ZONES D'OMBRES)
- LOT 22 : SOUANI: RACC GAZ N HAI TEBANI + OULED TLEMCANI (ZONES D'OMBRES)

WILAYA TLEMCEN



SOMMAIRE

Pièce I:	Avis d'appel d'offres national	03
Pièce II	Instructions aux candidats	07
Pièce III	Le modèle de marché	21
Pièce IV	Cahier des clauses Administratives, Juridiques & Financières	42



SECTION I
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL





الشركة الجزائرية لتوزيع الكهرباء والغاز
Société Algérienne de Distribution de l'Electricité et du Gaz

DIRECTION DE LA DISTRIBUTION DE TLEMCEN
AVIS D'APPEL D'OFFRE N°13/GAZ/2020/DD .TC/DAM

1/ LA REGION DE DISTRIBUTION DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DE L'OUEST, DIRECTION DISTRIBUTION DE TLEMCEN, Bd 18 Février Imama, Tlemcen lance un avis d'appel d'offres à la concurrence Nationale pour la fourniture et la réalisation (clé en main) des l'affaires citées-après :

Consistances physiques :

Lot N°	Désignation	Consistances Physique(ML)
01	MARSAT BEN M'HIDI: RACC GAZ N EXT SIDI MACHEHOUR (ZONES D'OMBRES)	PE 125=3500 ; PE 63=1800 ; PE 40=1700
02	MARSAT BEN M'HIDI: RACC GAZ N BAKHTAOUIAT (ZONES D'OMBRES)	PE63=1200; PE 40=4200
03	MARSAT BEN M'HIDI: RACC GAZ N CHAIB RASSOU (ZONES D'OMBRES)	PE 63=1500; PE 40=3500
04	M'SIRDA FEOUAGA: RACC GAZ N ALOUIA (ZONES D'OMBRES)	PE125=6000 ; PE 63=2100 ; PE40=2800
05	M'SIRDA FEOUAGA: RACC GAZ N OULED HMIDA (ZONES D'OMBRES)	PE63=1800; PE40=3000
06	M'SIRDA FEOUAGA: RACC GAZ N ZAKNOU (ZONES D'OMBRES)	PE125=7300 ; PE63 =2300 ; PE40=3300
07	M'SIRDA FEOUAGA: RACC GAZ N DAR KAHLA (ZONES D'OMBRES)	PE125=4200 ; PE 63=2500 ; PE 40=4400
08	M'SIRDA FEOUAGA: RACC GAZ N OULED BOUYAKOUB (ZONES D'OMBRES)	PE125=1000 ; PE63=1800 ; PE 40=1500
09	BAB EL ASSA: RACC GAZ N CHAIBINE+BRANSA+ZAOUINE (ZONES D'OMBRES)	PE 125=17000 ; PE63=21000 ; PE 40=12000
10	M'SIRDA FOUGA: RACC GAZ N EXT EL HARRACHE (ZONES D'OMBRES)	PE 125=4200 ; PE63=2500 ; PE 40=2800
11	MAGHNIA: RACC GAZ N ZORGUANE A MAGHNIA (ZONES D'OMBRES)	PE 63=6000 ; PE 40=7000
12	MAGHNIA: RACC GAZ N OULED AISSA HAMAM BOUGHRARA (ZONES D'OMBRES)	PE125=5500 ; PE 63=4000 ; PE 40=3000
13	SABRA: RACC GAZ N LOCALITE SEDERA + MOUL MSSID (ZONES D'OMBRES)	PE125=2000 ; PE 63=2000 ; PE 40=2500
14	MAGHNIA: RACC GAZ N EL ZRIGUA A MAGHNIA (ZONES D'OMBRES)	PE 125=6000 ; PE 63=6000 ; PE 40=10000
15	MAGHNIA: RACC GAZ N EL OULED RAHOU A MAGHNIA (ZONES D'OMBRES)	PE 125=5000 ; PE 63=7000 ; PE 40=6000
16	MAGHNIA: RACC GAZ N O/ZIANE+O/MEBAREK+EL HERAICHE+O/MELOUK+BOUNAIM (ZONES D'OMBRES)	PE 125=12000 ; PE 63=18000 ; PE 40=22500z
17	MAGHNIA: RACC GAZ N HAIDAS+OULED BENABI BENI BOUSSAID (ZONES D'OMBRES)	PE 125=5600 ; PE 63=3800 ; PE 40=2000



18	MAGHNIA: RACC GAZ N OULED EL MAHI BENI BOUSSAID (ZONES D'OMBRES)	PE 125=4600 ; PE 63=3000 ; PE 40=900
19	MAGHNIA: RACC GAZ N OULED FERZIZI BENI BOUSSAID (ZONES D'OMBRES)	PE 125=2500 ; PE 63=3000 ; PE 40=1000
20	SABRA: RACC GAZ N LOCALITE AIN BEIDA+MECHAOUER (ZONES D'OMBRES)	PE 125=2500 ; PE 63=4000 ; PE 40=2000
21	SABRA: RACC GAZ N LOCALITE BERANA (ZONES D'OMBRES)	PE 125=3150 ; PE 63=1800 ; PE 40=600
22	SOUANI : RACC GAZ N HAI TEBANI + OULED TLEMCANI (ZONES D'OMBRES)	PE 63=4500 ; PE 40=3300

2/DD-TC invite par le présent appel d'offres, les entreprises intéressé à présenter leurs offres techniques & commerciales sous plis fermé chacune et anonyme pour la réalisation des ouvrages Électricité « clé en main »

3/Tout Soumissionnaire, intéressé par le présent avis, retirera le dossier de cahier des charges contre la remise d'un ordre de virement bancaire **BNA n° 00100512 0300 101 722 clé 51**, Agence Tlemcen libellé au nom de Société de Distribution d'Electricité & du Gaz de l'Ouest DIRECTION DISTRIBUTION DE TLEMCEN d'un montant de

5000 DA(Cinq milles dinars algériens).

4/les soumissionnaires intéressés par cette offre peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de la DIRECTION Distribution de Tlemcen,

5/La DD.TC invite par le présent appel d'offres, les candidats à présenter leurs offres techniques et commerciales sous plis fermés chacune, pour la réalisation des travaux en clé en main,

6/Les soumissionnaires dont l'offre technique est déclaré recevable séance tenante, doivent soumettre leur offre commerciale la même séance,

7/les soumissionnaires doivent soumettre uniquement l'offre technique, sans référence au prix, accompagnée des pièces administratives et fiscales mentionnées dans le cahier des charges,

8/Ces offres devront être déposée en main propre le jour même de l'ouverture sous pli cacheté, L'enveloppe extérieur doit être anonyme et ne portera que la mention mention :

DIRECTION DISTRIBUTION DE TLEMCEN AVIS D'APPEL D'OFFRE N°13/GAZ/2020/ DDTC/DAM NE PAS OUVRIR

9/La date limite des offres est fixée au **21/05/2020 à 09h00** et l'ouverture des plis aura lieu le même jour à **9h30 mn.**

10/Tout soumissionnaire ou leurs représentants dûment mandatés sont invités à assister à l'ouverture des plis qui se fera en deux phases la même séance :

- A- Une phase d'évaluation technique pour examiner la capacité de réalisation des entreprises et leur présélection,
- B- Une phase d'évaluation financière où les entreprises retenues lors de la première phase séance tenante seront invitées à soumettre leurs offres commerciales,

11/les soumissionnaires devront présenter avec leur offres technique une caution de soumission d'un montant donné comme suit :



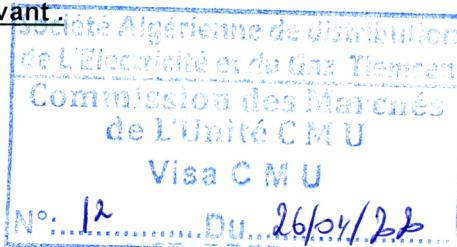
N° Lot	Montant
01	1 500 000,00 DA
02	1 000 000,00 DA
03	1 000 000,00 DA
04	1 500 000,00 DA
05	1 000 000,00 DA
06	1 500 000,00 DA
07	1 500 000,00 DA
08	1 000 000,00 DA
09	2 000 000,00 DA
10	1 500 000,00 DA
11	1 500 000,00 DA
12	1 500 000,00 DA
13	1 500 000,00 DA
14	1 500 000,00 DA
15	1 500 000,00 DA
16	2 000 000,00 DA
17	1 500 000,00 DA
18	1 500 000,00 DA
19	1 000 000,00 DA
20	1 500 000,00 DA
21	1 500 000,00 DA
22	1 000 000,00 DA

12/les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période de cent vingt (120) jours à compter de la date de clôture des offres.

13/Les sociétés du Groupe Sonelgaz dont le capital social est détenu directement ou indirectement par Sonelgaz à plus de cinquante pour cent (50%) lorsqu'elles soumissionnent à des appels d'offres des sociétés du Groupe Sonelgaz ,bénéficient en matière de passation de marché d'une marge de préférence Groupe maximale de quinze pour cent (15%).

NB :Les entreprises ayant une mise en demeure adressée par la DD Tlemcen, sont écartées de cette consultation .

-Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal ,la date limite de dépôt des offres est prorogée au jour ouvrable suivant.



PIECE II

INSTRUCTIONS AUX CANDIDATS



SOMMAIRE

Page

A- INTRODUCTION.....	,
B- LES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES.....	,
C- PREPARATION DES OFFRES	
D- REMISE DES OFFRES.....	
E- OUVERTURE DES PLIS.....	
F- EVALUATION DES OFFRES.....	,
G- RECOURS DES SOUMISSIONNAIRES.....	,
H- REGLEMENTATION DES MARCHES.....	
I- ATTRIBUTION DES MARCHES.....	,



A- INTRODUCTION

Art.01 - Objet de l'appel d'offres

L'appel d'offres a pour objet La réalisation en « Clé en Main »des affaires citées ci-dessous :

Lot N°	Désignation	Consistances Physique(ML)
01	MARSAT BEN M'HIDI : RACC GAZ N EXT SIDI MACHEHOUR (ZONES D'OMBRES)	PE 125=3500 ; PE 63=1800 ; PE 40=1700
02	MARSAT BEN M'HIDI : RACC GAZ N BAKHTAOUIAT (ZONES D'OMBRES)	PE63=1200; PE 40=4200
03	MARSAT BEN M'HIDI : RACC GAZ N CHAIB RASSOU (ZONES D'OMBRES)	PE 63=1500; PE 40=3500
04	M'SIRDA FEOUAGA : RACC GAZ N ALOUIA (ZONES D'OMBRES)	PE125=6000 ; PE 63=2100 ; PE40=2800
05	M'SIRDA FEOUAGA : RACC GAZ N OULED HMIDA (ZONES D'OMBRES)	PE63=1800; PE40=3000
06	M'SIRDA FEOUAGA : RACC GAZ N ZAKNOU (ZONES D'OMBRES)	PE125=7300 ; PE63 =2300 ; PE40=3300
07	M'SIRDA FEOUAGA : RACC GAZ N DAR KAHLA (ZONES D'OMBRES)	PE125=4200 ; PE 63=2500 ; PE 40=4400
08	M'SIRDA FEOUAGA : RACC GAZ N OULED BOUYAKOUB (ZONES D'OMBRES)	PE125=1000 ; PE63=1800 ; PE 40=1500
09	BAB EL ASSA : RACC GAZ N CHAIBINE+BRANSA+ZAOUINE (ZONES D'OMBRES)	PE 125=17000 ; PE63=21000 ; PE 40=12000
10	M'SIRDA FOUGA : RACC GAZ N EXT EL HARRACHE (ZONES D'OMBRES)	PE 125=4200 ; PE63=2500 ; PE 40=2800
11	MAGHNIA : RACC GAZ N ZORGUANE A MAGHNIA (ZONES D'OMBRES)	PE 63=6000 ; PE 40=7000
12	MAGHNIA : RACC GAZ N OULED AISSA HAMAM BOUGHRARA (ZONES D'OMBRES)	PE125=5500 ; PE 63=4000 ; PE 40=3000
13	SABRA : RACC GAZ N LOCALITE SEDERA + MOUL MSSID (ZONES D'OMBRES)	PE125=2000 ; PE 63=2000 ; PE 40=2500
14	MAGHNIA : RACC GAZ N EL ZRIGUA A MAGHNIA (ZONES D'OMBRES)	PE 125=6000 ; PE 63=6000 ; PE 40=10000
15	MAGHNIA : RACC GAZ N EL OULED RAHOU A MAGHNIA (ZONES D'OMBRES)	PE 125=5000 ; PE 63=7000 ; PE 40=6000
16	MAGHNIA : RACC GAZ N O/ZIANE+O/MEBAREK+EL HERAICHE+O/MELOUK+BOUNAIM (ZONES D'OMBRES)	PE 125=12000 ; PE 63=18000 ; PE 40=22500
17	MAGHNIA : RACC GAZ N HAIDAS+OULED BENABI BENI BOUSSAID (ZONES D'OMBRES)	PE 125=5600 ; PE 63=3800 ; PE 40=2000
18	MAGHNIA : RACC GAZ N OULED EL MAHI BENI BOUSSAID (ZONES D'OMBRES)	PE 125=4600 ; PE 63=3000 ; PE 40=900
19	MAGHNIA : RACC GAZ N OULED FERZIZI BENI BOUSSAID (ZONES D'OMBRES)	PE 125=2500 ; PE 63=3000 ; PE 40=1000
20	SABRA : RACC GAZ N LOCALITE AIN BEIDA+MECHAOUER (ZONES D'OMBRES)	PE 125=2500 ; PE 63=4000 ; PE 40=2000
21	SABRA: RACC GAZ N LOCALITE BERANA (ZONES D'OMBRES)	PE 125=3150 ; PE 63=1800 ; PE 40=600
22	SOUANI : RACC GAZ N HAI TEBANI + OULED TLEMCANI (ZONES D'OMBRES)	PE 63=4500 ; PE 40=3300

Il est à noter que les consistances physiques figurant dans le dossier d'appel d'offres résultent d'une étude estimative,

La DIRECTION de Distribution se réserve tout le droit de réviser ces consistances à la baisse ou à la hausse selon les impératifs du terrain sans toute fois dépasser le montant du marché



La DIRECTION de la Distribution n'est pas tenue à réaliser la totalité des consistances figurants dans le présent appel d'offres,

Art-02 – Conditions de l'appel d'Offres

L'appel d'offres sera réalisé en deux (02) phases :

a. Phase Techniques :

Où il sera demandé aux soumissionnaires intéressés de remettre une offre technique sans aucune mention de prix,

Cette phase permettra à la DIRECTION de Distribution d'examiner les capacités de réalisation des entreprises et leur présélection

b. Phase Commerciale :

Où il sera demandé aux soumissionnaires retenus à l'issue de l'évaluation des offres techniques, de soumettre leurs offres commerciales,

Art-03 – Soumissionnaires Admis à Concourir

L'appel d'offres s'adresse à toutes les entreprises de droit algérien homologuées par exerçant dans le domaine des travaux de réalisation de réseaux de distribution Gaz, Vis-à-vis des Sociétés de Distribution, les fournitures ou prestations sous-traitées par l'entreprise signataire du marché issu de cet appel d'offres restent de son entière responsabilité,

Art-04- Frais de soumission

Le soumissionnaire paiera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre, DIRECTION de Distribution de Tlemcen ne sera en aucun cas tenu pour responsable de ces dépenses ni astreint de les rembourser de quelque façon que se déroule le processus d'appel d'offres et quel qu'en soit le résultat,

B-LES DOCUMENTS DE L'APPEL D'OFFRES

Art-05 -Contenu du Dossier d'appel d'offres

5,1 - Le dossier d'appel d'offres fait connaître les conditions de présélection des entreprises en fonction des moyens humains, matériels et références,

Outre l'avis d'appel d'offres, le dossier comprend :

- liste du matériel et personnel à mettre en œuvre par l'entrepreneur
- instructions aux candidats
- Modèle de marché

5,2 – Il est attendu du candidat qu'il examine toutes les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans les documents d'appel d'offres, Le cahier des charges sera paraphé, signée et remis en deux exemplaires avec l'offre de présélection,

Le candidat assumera les risques de non fourniture des renseignements exigés par les documents d'appel d'offres ou de la présentation d'une offre non strictement conforme aux exigences des documents d'appel d'offres, Ces carences peuvent entraîner le rejet de son offre,



53 - DIRECTION de Distribution de Tlemcen se réserve le droit de vérifier, par n'importe quel moyen, les informations données par le candidat, Toute inexactitude dans les informations données entraîne automatiquement le rejet de l'offre correspondante,

Art-06 - Eclaircissements apportés au dossier d'appel d'offres

Tout candidat désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier d'appel d'offres pourra notifier sa requête à , la DIRECTION de Distribution de Tlemcen, à l'adresse indiquée dans l'avis d'appel d'offres,, la DIRECTION de Distribution de Tlemcen répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement sur le dossier d'appel d'offres qu'il aura reçu au plus tard trois semaines avant la date limite de remise des offres qu'elle aura fixée, Il y répondra dans un délai d'une semaine après réception de la demande,

- Des copies de la réponse de la DIRECTION de Distribution de Tlemcen (y compris une explication de la demande, mais sans identification de son origine) seront adressées à tous les candidats qui auront retiré le dossier d'appel d'offres,

Art-07 - Modification au dossier d'appel d'offres

7,1–La DIRECTION de Distribution de Tlemcen peut, à tout moment avant la date limite de remise des offres et pour tout motif que ce soit, à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par un candidat, modifier par voie de rectificatifs le dossier d'appel d'offres, Si cette modification intervient moins de trois semaines avant la date limite de remise des offres, la DIRECTION de Distribution de Tlemcen a toute la latitude pour reculer la date limite de remise des offres pour donner aux soumissionnaires le délai nécessaire à la prise en considération de la modification dans la préparation de leur offres,

7,2 - La modification sera notifiée par écrit, à tous les soumissionnaires qui auront retiré les documents d'appel d'offres et, leur sera opposable,

C- PREPARATION DES OFFRES

Art-08 - Documents constitutifs de l'offre technique

Le soumissionnaire remettra un dossier complet paraphé, signé et daté par qui de droit et comprenant les documents suivants :

- ◆ Le cahier des charges cacheté paraphé aux bas de chaque page, signé et daté en fin de chaque document ;
- ◆ Les éléments de preuve écrits (moyens matériels PV d'huissier ou PV d'expert de moins d'une année pour le véhicule la carte grise, moyens humains diplômes, attestation de références professionnelles établie par la DD où il a exercé) démontrant que le soumissionnaire est qualifié pour exécuter les prestations si son offre est acceptée
- ◆ La liste nominative du personnel et encadrement technique avec diplôme appuyée par la déclaration de cotisation auprès de la CNAS de l'année en cours (La non présentation entraînera un zéro point dans la grille d'évaluation)
- ◆ La déclaration à souscrire (annexe),
- ◆ La lettre de soumission technique (annexe)
- ◆ La déclaration de probité (annexe)
- ◆ L'engagement d'adhésion et de respect de la charte des obligations sociales (annexe).
- ◆ Attestation de références professionnelles (modèle en annexe)
- ◆ Fiche de renseignement (modèle en annexe)

SOCIÉTÉ POUR LA GESTION DE LA DISTRIBUTION DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ DE TLEMCEN
Commission des Marchés
de l'Unité CMU
Visa CMU
N°: 12.....Du: 26/04/2020

<ul style="list-style-type: none"> ◆ L'attestation du fondé de pouvoir relative à la personne habilitée pour les engagements <ul style="list-style-type: none"> ◆ Le dossier administratif * Le Numéro d'Identification fiscale
<p>• (Registre de commerce en Cours de Validité ayant pour activité principale la rubrique – GAZ NATUREL</p> <ul style="list-style-type: none"> • Casier judiciaire *L'attestation CASNOS (Valide) • L'attestation CACOBATH (Valide) • L'Extrait de rôle de 03 mois porte mention non inscrit au fichier des fraudeurs. • statut de l'entreprise, liste des principaux gestionnaires);
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Attestation de dépôts des comptes sociaux délivrés par le centre de registre de commerce pour les sociétés
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Le bilan fiscal des trois (03) dernières années pour les entreprises ayant exercé durant plusieurs années (2017,2018 et 2019)

Art-09 – Lettre de soumission- déclaration à souscrire

Le soumissionnaire approuvera et signera la lettre de Soumission, la déclaration à souscrire, fournies dans le dossier d'appel d'offres,

Art-10 - Caution de soumission

Le soumissionnaire est tenu de présenter **l'acte original de la caution et de le remettre avec son offre technique** à la date indiquée de l'ouverture des plis.

La garantie de soumission doit être établie en bonne et due forme au profit de , la DIRECTION de Distribution de Tlemcen par l'intermédiaire d'une Banque algérienne d'un montant global fixé par ,la DIRECTION de Distribution de Tlemcen dans l'avis d'appel d'offres (référence modèle en annexe),

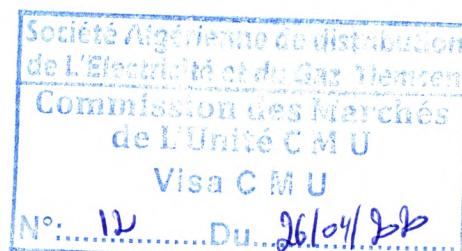
Le cautionnement de la soumission est nécessaire pour protéger, la DIRECTION de Distribution de Tlemcen contre les risques présentés par une conduite du soumissionnaire qui justifierait la saisie du dit cautionnement,

La caution de soumission sera libellée en dinars et se présentera sous forme de garantie bancaire suivant modèle en annexe valable pendant **120 jours** au-delà de la date de l'ouverture des offres techniques,

Les cautions des soumissionnaires retenus pour les offres commerciales ne seront libérées qu'à la mise en vigueur du marché signé avec **la remise de la caution de bonne exécution avec le fournisseur retenu**,

Le cautionnement de soumission sera saisi :

- Si le soumissionnaire **retire** son offre technique ou financière avant que n'expire le délai de validité des Offres,
- Si le soumissionnaire retenu à la première étape **manque** à son obligation de **remettre une offre commerciale** dans le délai arrêté par le maître d'ouvrage et conforme aux conditions exigées dans le modèle de la caution de soumission (annexe 3),
- Au cas où le soumissionnaire retenu **manque** à son obligation de **signer le marché**.
- Au cas où le soumissionnaire retenu ne remettrait pas la caution de bonne exécution,



Art-11 - Documents justifiant la qualification du soumissionnaire

- Conformément aux dispositions de la partie " Instructions aux candidats", le soumissionnaire fournira, comme partie intégrante de son offre, des documents justifiant qu'il est qualifié pour exécuter le marché,
- Liste des références dans la filière
- Justificatifs de la qualification du personnel (diplômes, décisions d'affectations ou équivalents)
- Justificatifs de la disponibilité de l'outillage et du matériel spécifiques
- Justificatifs des moyens financiers.

Art-12 -Dépôt des dossiers de présélection :

12-1- les offres seront remises à l'adresse indiquée dans l'appel d'offres

L'offre remise portera sur l'enveloppe extérieure les mentions indiquées dans l'appel d'offres, elle sera dans une enveloppe cachetée, non identifiable,

Cette enveloppe contiendra les deux (2) exemplaires de l'offre, marqué chacune " Original " ou "Copie" selon le cas, En cas de différence entre eux, l'original fera foi,

Chaque exemplaire de l'offre contiendra :

- Dossier technique
- Dossier des références
- Dossier administratif,
- l'acte original de la garantie de soumission – Selon le modèlede la DIRECTION de Distribution de Tlemcen -, sera mis dans l'enveloppe de l'original,
- La lettre de soumission selon modèle en annexe
- Le cahier de charges paraphé sur toutes ses pages

12-2 L'original et la copie de l'offre seront signés par le soumissionnaire ou par une personne légalement autorisée,

12-3 L'offre ne contiendra aucune mention; **interligne, rature ou surcharge**, Cependant, en cas d'erreurs du soumissionnaire, les corrections devront être paraphées et authentifiées par le ou les signataires de l'offre,

L'Offre technique ne doit en aucun cas comporter des indications sur les prix, sous peine de rejet,

12-4- Spécifications techniques et origine du matériel

- Le matériel destiné à être utilisé sur les réseaux de distribution de gaz, doit être agréé par SONELGAZ,
- Le soumissionnaire doit **se conformer impérativement** aux spécifications techniques en vigueur à SONELGAZ et, prendre connaissance de la liste des fabricants et fournisseurs des matériels agréés,

Art-13- Remise des offres

Dépôt des offres :

13-1- Les Offres seront remises à DD-TC à l'adresse ci-après :

Adresse	N° Compte BNA
BD, du 18 février Imama Tlemcen	001005120300101722/51 de GAZ Tlemcen
	Commission des Marchés de l'Unité CMU
	Visa CMU N°: 12.....DU 26/04/2024

L'enveloppe extérieure doit être anonyme et portera le nom du projet, le numéro et l'objet de l'avis d'appel d'offres, ainsi que la mention « NE PAS OUVRIR », à l'exclusion de toute autre inscription permettant d'identifier le soumissionnaire,

13-2 - DIRECTION de Distribution de Tlemcen doit recevoir les offres techniques à l'adresse spécifiée dans l'appel d'offres aux date et heures de clôture de remise des offres indiquées dans le cahier des charges,

13-3 - ,DIRECTION de Distribution de Tlemcen a toute latitude pour prolonger le délai de remise des offres en modifiant le dossier d'appel d'offres sous réserve des dispositions de l'article 5, Dans ce cas, tous les droits et toutes les obligations de ,la DIRECTION de Distribution de Tlemcen et des soumissionnaires auparavant liés au délai initial seront liés au nouveau délai,

Toute offre reçue par, DIRECTION de Distribution de Tlemcen après ouverture de la séance fixée par, DIRECTION de Distribution de Tlemcen ne sera pas acceptée, et renvoyée ou mise à disposition du soumissionnaire,

E-OUVERTURE DES PLIS

Art-14 - Ouverture des plis et recevabilité des offres :

14-1 -Ouverture des plis

14-1-1 - offres techniques :

L'ouverture des offres publique se fera en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui choisiront d'y assister aux: date, heure et adresse spécifiés dans l'appel d'offres,

14-1-2 - offres commerciale :

L'ouverture des offres publique se fera en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dument mandatés qui devront obligatoirement y assister aux dates, heures fixées par, DIRECTION de Distribution de Tlemcen avec remise séance tenante des offres commerciales,

Les soumissionnaires ou leurs représentants, assistant à cette séance, **signeront la feuille attestant leur présence et ils pourront émettre sur la feuille d'observation leurs éventuelles remarques et observations,**

14-2 –Recevabilité des offres :

14-2-1- Offre technique

,DIRECTION de Distribution de Tlemcen procédera à la vérification de la conformité de la présentation des offres techniques aux exigences de ce cahier de charges, Lors de l'ouverture des enveloppes intérieures, le nom du soumissionnaire sera lu à haute voix et enregistré après l'ouverture de chaque enveloppe,

Les offres ne seront **pas recevables** dans les cas suivants :

- Offres parvenues après les dates et heures limites de remise des offres ;
- Offres ne comportant pas de caution de garantie de soumission selon le modèle exigé par la DD de Tlemcen.
- Offres ne comportant pas la lettre de soumission technique ;
- Offres dont le cahier de charge n'est pas cacheté et paraphé aux bas de chaque page, signé et daté en fin de chaque document



- Offres ne comportant pas la déclaration à souscrire
- Offres ne contient pas deux (2) exemplaires marqué chacun « **ORIGINAL** » ou « **COPIE** » selon le cas.
- Offres émanant d'Entreprises non inscrites régulièrement au registre de commerce.
- Conformément aux dispositions de l'article 77 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, un soumissionnaire ou un candidat ,seul ou en groupement ,ne peut présenter plus d'une offre par procédure de passation d'un marché public. Une même personne ne peut pas représenter plus d'un soumissionnaire ou candidat pour un même marché public.

14-2-2 Offre commerciale

La DIRECTION de Distribution de Tlemcen procédera à la vérification de la conformité de la présentation des offres aux exigences de ce cahier de charges, Lors de l'ouverture des enveloppes intérieures, le nom du soumissionnaire, la proposition commerciale (prix unitaires, les montants) seront lus à haute voix et enregistrés après l'ouverture de chaque enveloppe,

Les offres ne seront pas recevables dans les cas suivants :

- * Offres parvenues après la date et heure limite de remise des offres ;
- * Offres ne comportant pas la lettre de soumission commerciale ;
- * Offres comportant un délai de réalisation supérieur au délai fixé par la DIRECTION de Distribution de Tlemcen,
- * Offres commerciale de chaque lot devait être dans une enveloppe à part (un lot par enveloppe) le tout dans une deuxième enveloppe.

NB : Si le soumissionnaire n'est pas retenu, la DIRECTION de Distribution de Tlemcen garde une copie de son offre commerciale et lui remet l'originale dûment signé par deux parties pour examen en cas de recours,

14-3 - DIRECTION de Distribution de Tlemcen établira séance tenante un procès verbal de la séance d'ouverture des plis auquel sera annexée la liste des soumissionnaires présents,

Art-15 - Eclaircissements concernant les offres

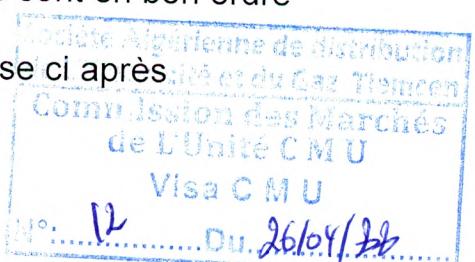
En vue de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, la DIRECTION de Distribution de Tlemcen a toute latitude pour demander au soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre, La demande d'éclaircissements se fera par écrit, la réponse sera donnée par écrit, En aucun cas le changement de prix ou modification de l'offre ne sera autorisé,

F-EVALUATION DES OFFRES

Art-16 - Examen préliminaire

16-1 - Après l'ouverture des enveloppes et avant toute évaluation détaillée des offres, DIRECTION de Distribution de Tlemcen vérifiera les offres pour déterminer si elles sont complètes, si les garanties exigées ont été fournies, si les documents ont été correctement signés, et si les offres d'une façon générale sont en bon ordre

16-2-Les erreurs arithmétiques seront rectifiées sur la base ci après



- S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant ce prix par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé
- S'il y a contradiction entre lettres et chiffres, le montant en toutes lettres prévaudra,
- Si le montant total corrigé du bordereau des prix est inférieur au montant total figurant dans la lettre de soumission, alors le montant total corrigé du bordereau des prix prévaudra,
- Si le montant total corrigé du bordereau des prix est supérieur au montant total figurant dans la lettre de soumission, le montant figurant sur la lettre de soumission prévaudra,
- Si le candidat n'accepte pas la correction des erreurs, son offre sera écartée,

16-3- Avant l'évaluation détaillée la DIRECTION de Distribution de Tlemcen déterminera si chaque offre est实质上 conforme aux documents d'appel d'offres, Aux fins des présents articles, une offre实质上 conforme est une offre conforme à toutes les stipulations et conditions des documents d'appel offres, sans divergences sensibles,

-La DIRECTION de Distribution de Tlemcen déterminera dans quelle mesure l'offre est conforme en se basant sur son contenu sans avoir recours à des éléments de preuve extrinsèque,

16-4- La DIRECTION de Distribution de Tlemcen écartera toute offre dont on déterminera qu'elle n'est pas实质上 conforme; le soumissionnaire ne pourra pas la rendre conforme ultérieurement en la corrigeant,

16-5- La DIRECTION de Distribution de Tlemcen considérera une offre comme non conforme, toute offre ne répondant pas de façon la plus détaillée à l'appel d'offres, et ne respectant pas la présentation demandée,

La DIRECTION de Distribution de Tlemcen se réserve le droit de rejeter l'offre globale d'un candidat si elle présente une insuffisance ou une non conformité au document d'appel d'offres,

16-6- DIRECTION de Distribution de Tlemcen gardera la possibilité de rejeter l'ensemble des offres, Elle ne prendra pas en compte les observations, sauf exceptions qu'elle jugera utiles,

Art-17 - Evaluation et comparaison des offres

17-1- Classement des entreprises

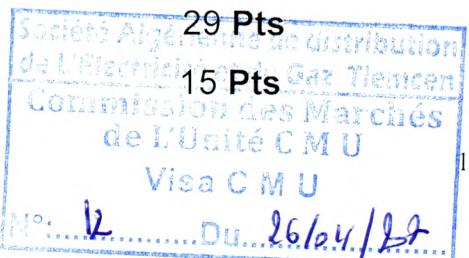
Les entreprises seront classées en fonction de leurs moyens humains et matériels conformément à la grille d'évaluation contenue dans le cahier des charges,

17-2-Critères de sélection et évaluation de l'offre technique :

L'offre technique est évaluée sur **115 points**,

Cette évaluation de l'offre technique du soumissionnaire par, DIRECTION de Distribution de Tlemcen sera établie à partir de l'équipe type, de son rendement moyen annuel par nature des travaux ainsi que de la cotation en points définie dans la grille d'évaluation indiquée en annexe du document d'appel d'offres :

- moyens matériels et outillages spécifiques du soumissionnaire **35 Pts**
- moyens humains du soumissionnaire **36 Pts**
- références du soumissionnaire **29 Pts**
- Capacité financières **15 Pts**



Les soumissionnaires qui ne disposent pas de l'outillage spécifique pour la réalisation des travaux tels que définis dans la grille d'évaluation en annexe et ceux dont l'évaluation de l'offre en nombre de points est inférieure à **31 points** (moyens humains) et **30 points** (moyens matériels) seront écartés pour insuffisance de moyens.

Les Entreprises dont la note technique est supérieure ou égale à 68 points seront retenues

Art-18- Offre Commerciale

18,1-Seuls, les soumissionnaires retenus dans la phase d'évaluation technique seront invités à remettre leur offre commerciale sous pli fermé non identifiable cette offre sera accompagnées des documents réglementaires qui seront précisés dans la demande d'offre, en particuliers :

- l'originale de la lettre de soumission établie conformément au modèle en annexe
- Le montant de l'offre,
- Le planning de réalisation conforme au délai fixé par la DIRECTION de Distribution de Tlemcen
- le bordereau des prix détaillés de l'offre, dûment rempli, paraphé et cacheté

18-2- Les offres commerciales seront remises séance tenante en mains propres juste avant l'ouverture des plis,

18,3- Les prix unitaires et le montant global de l'offre devront être présentés séparément mise en œuvre et fourniture conformément au bordereau des prix détaillé de l'offre,

Art,-19 - Prix de l'offre

19-1-Seuls, les soumissionnaires retenus dans la phase d'évaluation technique seront Invités à faire une offre commerciale,

19-2-Les soumissionnaires feront leur proposition commerciale en complétant les descriptifs des travaux et les évaluations détaillées des matériels à fournir,

19-3- Les prix unitaires et le montant global de l'offre devront être présentés séparément mise en œuvre et fourniture conformément au bordereau des prix détaillé de l'offre

Art-20 - Evaluation de l'offre financière

Les plis contenant les offres financières seront ouverts en séance publique en présence des soumissionnaires, les propositions financières annoncées publiquement seront classées de la moins disant à la plus disant.

Art-21 - Offre moins disant

L'offre commerciale la moins disant sera retenue sous réserve de l'accord de la Commission d'ouverture des Plis (COP) suite à l'évaluation de la Commission d'évaluation des offres (CEO).



G-RECOURS DES SOUMISSIONNAIRES

Art-22 – Recours du Soumissionnaire

Le soumissionnaire qui conteste une phase quelconque d'une procédure d'appel d'offres en cours ou une décision d'attribution d'un marché , peut introduire un recours auprès de la structure contractante, dans les sept jours (07 J) qui suivent la notification ou la publication de la décision objet du recours, sous réserve que le soumissionnaire ait fait mention d'une contestation séance tenante, et portée sur la feuille d'observation des soumissionnaires,

Ce recours est déposé au niveau de la structure émettrice de l'appel d'offre contre remise d'un accusé de réception faisant foi,

Le recours ainsi introduit, doit impérativement comporter l'ensemble des renseignements et informations nécessaires permettant son traitement par la commission de recours, et doit concerner exclusivement une étape d'une procédure en cours, sous peine de rejet,

La société se réserve le droit d'user de toutes les voies légales à l'encontre de l'auteur du recours jugé abusif ou infondé,

Art-23 - Contacts avec La DIRECTION de Distribution de Tlemcen

23-1 - Sauf pour l'application des dispositions de l'article 15, aucun soumissionnaire n'entrera en contact avec, la DIRECTION de Distribution de Tlemcen sur aucun sujet concernant son offre, entre le moment de l'ouverture des plis et celui de l'attribution du marché.

23-2 - Toute tentative d'un soumissionnaire pour influencer, la DIRECTION de Distribution de Tlemcen en ce qui concerne l'évaluation de son offre, la comparaison entre offres ou les décisions d'attribution du marché pourra avoir pour résultat de faire écarter l'offre du soumissionnaire,

H- REGLEMENTATION DES MARCHES

24-Tous les soumissionnaires doivent connaître la réglementation des marchés, commandes, lettre de commande et achat ; de ce fait, tous soumissionnaire doit se procurer la décision N° 431/PDG DU 02/05/2016 auprès de SATINFO, sise à l'adresse suivante : **SATINFO SPA**

**Direction Générale : Route Nationale N°38
Gué de Constantine Alger**

Art-25 - Critères d'attribution du marché

Sous réserve des dispositions de l'article 24, la DIRECTION de Distribution de Tlemcen attribuera le marché au candidat le mieux classé conformément à l'article 21,

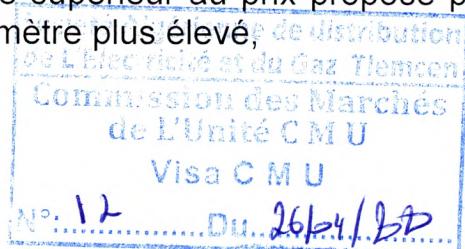
Règle1 : Les prix retenus rémunèrent l'ensemble des travaux mise en œuvre et fourniture des matériaux et matériels nécessaires à la construction, aux essais et à la mise en service des réseaux Gaz,

Règle2 : Ces prix s'appliquent :

- Qu'elle que soit la nature du terrain
- Qu'elle que soit le lieu de l'affaire sur le territoire de la DD-TC
- Qu'elle que soit l'accessibilité ou l'éloignement de l'affaire

Règle 3 : Les prix sont fermes et non révisables

Règle 4 : Le prix pour un diamètre donné ne peut être supérieur au prix proposé par la même entreprise dans le même bordereau pour un diamètre plus élevé;



Règle 5 : Une entreprise ne peut avoir que (05 cinq) lots au maximum, il est à noter que les lots sont classés du plus grand financièrement au plus petit, l'offre commerciale de chaque lot devait être dans une enveloppe à part (un lot par enveloppe) le tout dans une deuxième enveloppe,

- Si une entreprise est déjà moins disant dans (05 cinq) lots, son offre sera écartée de l'ouverture pour les lots restants.

Art-26 - Droit de la DIRECTION de Distribution de Tlemcen de modifier les quantités au moment de l'attribution du marché

DIRECTION de Distribution de Tlemcen se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer, au moment de l'attribution du marché, la quantité de travaux ou de services spécifiés dans le cahier des charges de l'appel d'offres, en cas de difficultés ou d'oppositions lors de la réalisation sur le terrain, sans changement de prix unitaires ou d'autres stipulations et conditions,

Art-27 - Droit de DIRECTION de Distribution de Tlemcen d'accepter l'une quelconque des offres et de rejeter une ou toutes les offres

27-1-la DIRECTION de Distribution de Tlemcen se réserve le droit d'accepter ou d'écartier toute offre, et d'annuler la procédure d'appel d'offres et d'écartier toutes les offres, à un moment quelconque avant l'attribution du marché, sans, de ce fait encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du ou des soumissionnaires affectés, ni être tenu d'informer le ou les soumissionnaires affectés des raisons de sa décision,

27-2 - Après approbation et avant que n'expire le délai de validité de l'offre, la DIRECTION de Distribution de Tlemcen se réserve également le droit de déclarer l'appel d'offres infructueux lorsqu'il est évident qu'il y a absence de concurrence ou lorsqu'il est constaté que les montants des offres sont trop élevés,

Art-28- Notification de l'attribution du marché

28-1 - Avant que n'expire le délai de validité des offres, la DIRECTION de Distribution de Tlemcen notifiera au soumissionnaire choisi, par écrit en courrier recommandé, ou par télégramme ou télex, ou fax que son offre a été acceptée,

28-2 - La notification de l'acceptation de l'offre ne constitue pas encore une conclusion du marché, Elle signifie simplement que, la DIRECTION de Distribution de Tlemcen retient l'offre de l'Entrepreneur choisi,

Art-29- Signature du marché

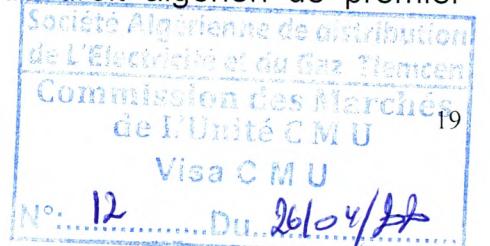
29-1 - En même temps qu'il notifiera au soumissionnaire retenu l'acceptation de son offre, DIRECTION de Distribution de Tlemcen lui enverra le projet de marché donné dans le dossier d'appel d'offres, contenant toutes les dispositions convenues entre les parties,

29-2 - Dans les 07 jours suivant la réception de la formule de marché, le soumissionnaire retenu signera et datera l'acte d'engagement et le renverra à la DIRECTION de Distribution de Tlemcen,

Art-30- Garantie de bonne exécution

- 30-1- Le réalisateur est tenu de remettre une garantie bancaire de bonne exécution de Dix pour cent (10%) globale en hors taxes (H.T) du montant du marché (modèle en annexe) ayant fait l'objet de notification par ODS et après signature du marché par les deux partie,

- Cette garantie devra être établie par une banque de droit algérien de premier ordre et la Caisse de Garantie des Marchés Publics,



- Cette Garantie sera libérée comme suit :

50% à la signature du PV de réception provisoire, et le reste à la réception définitive

Art-31- Engagement d'adhésion et de respect de la charte des obligations sociales :

Tout soumissionnaire doit signer l'engagement d'adhésion et de respect de charte des obligations légales en matière de relation de travail opposables aux entreprises de sous traitante formulé en annexe.



**SECTION III
MODELE DE MARCHE**



SOMMAIRE

Article 1 - Objet	,,
Article 2 – Procédure de passation.....	,,,
Article 3 – Droit applicable.....	,,,
Article 4 - Nature et étendus des prestations.....	,,,
Article 5 - Obligation de l'entrepreneur.....	,,,
Article 6 - Normes et spécifications techniques Propriété de la fourniture	,,,
Article 7 – Origine du matériel.....	,,,
Article 8 – Responsabilité de la DD TC	,,,
Article 9 – Documents contractuelles	,,,
Article 10 - Obligation de confidentialité de l'entrepreneur	,,,
Article 11 – Clause d'interprétation.....	,,,
Article 12- Volume des travaux.....	,,,
Article 13 – Délais d'exécution	,,,
Article 14 – Garantie contractuelle	,,,
Article 15 - Réception provisoire des ouvrages	,,,
Article 16 - Réception définitive	,,,
Article 17 - Surveillance des travaux.....	,,,
Article 18 – Pénalité de retard	,,,
Article 19 - Sous-traitance.....	,,,
Article 20 - Attachement	,,,
Article 21 - Contrôle d'exécution	,,,
Article 22 – Montant du marché	,,,
Article 23 - Garantie	,,,
Article 24 - Délai de règlement	,,,
Article 25 - Conditions de payement	,,,
Article 26 – Mesure d'ordre de police et de sécurité.....	,,,
Article 27 - Responsabilité et assurances.....	,,,
Article 28 - Force majeure.....	,,,
Article 29 – Résiliation.....	,,,
Article 30 – Règlement des litiges.....	,,,
Article 31 – Impôts, Droits et Taxes.....	,,,
Article 32 – Notification.....	,,,
Article 33 – Nantissement.....	,,,
Article 34 - Election de domicile du réalisateur.....	,,,
Article 35 - Domiciliation bancaire du réalisateur.....	,,,
Article 36 - Election de domicile du maître d'œuvre.....	,,,
Article 37 - Domiciliation bancaire du maître d'œuvre.....	,,,
Article 38 - Avenant du marché.....	,,,
Article 39 - Avenant de clôture.....	,,,
Article 40 - Mise en vigueur.....	,,,



DEFINITIONS DES TERMES :

Les termes employés dans les documents contractuels ont la signification suivante :

1. **Le marché** : signifie l'ensemble des pièces contractuelles liant La DIRECTION de Distribution Tlemcen et le REALISATEUR y compris toutes ses annexes,
2. **Montant du marché** : signifie le montant maximum contractuel estimé des travaux dans les conditions de rémunération des travaux dudit marché,
3. **Les fournitures** : signifie les matériels et accessoires que l'entrepreneur est tenu de livrer à la DIRECTION de Distribution dans le cadre du présent marché,
4. **Maître d'œuvre** : signifie la personne morale demandant la prestation, en l'occurrence
La DIRECTION de Distribution Tlemcen,
5. **L'entrepreneur** : signifie l'entreprise de réalisation des travaux faisant l'objet du marché,
6. **La réalisation des travaux** : signifie la mise en œuvre des travaux faisant l'objet du marché,
7. **Clé en main** : signifie la prise en charge des travaux avec mise en œuvre et fourniture de tous les matériels y afférent à la réalisation des ouvrages gaz,



ENTRE LES SOUSSIGNES

La DIRECTION de Distribution Tlemcen (DDTC), inscrite au registre du commerce sous le numéro **13/670805455B06 du 07/12/2017**, dont le siège social est à Tlemcen, **BD, Du 18 février Imama Mansourah** représentée par Monsieur, **BOUKHEMOUCHA ABDERRAHMANE**, désigné ci-après par la mention :

D'UNE PART,

ET

L'Entreprise dont le siège social est à, de, inscrite au registre de commercesous le n°, du, représentée par Monsieur, en sa qualité de, ayant tous les pouvoirs à l'effet du présent contrat, et désigné ci-après par l'expression « **l'ENTREPRENEUR** »

D'AUTRE PART,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :



ARTICLE 1-OBJET DU MARCHE

Le présent contrat a pour objet la réalisation des travaux (Clé en main : Fourniture et Mise en Œuvre) :.....

ARTICLE 2 – PROCEDURE DE PASSATION

Le présent marché est conclu selon la procédure d'Appel d'Offres National ouvert à la concurrence

N° 13/GAZ/2020/DDTC paru sur le BAOSEM N° du

ARTICLE 3 - DROIT APPLICABLE

Le présent marché est régi par le droit Algérien,

ARTICLE 4 - NATURE ET ETENDUE DES PRESTATIONS

4-1- NATURE DES PRESTATIONS

Les prestations à la charge de l'Entrepreneur comprennent :

- L'exécution des travaux suivant les plans établis par le maître d'ouvrage, selon les règles de l'art et conformément aux normes et prescriptions techniques contenues dans le cahier des spécifications techniques du cahier des charges,
- La réfection des trottoirs et/ou chaussée et leurs revêtements,
- Toutes les fournitures à incorporer à l'ouvrage, exception faite des compteurs,
- L'établissement d'un dossier conforme à l'exécution après achèvement des travaux avec notamment :

4-1-1-Dossier conforme à exécution

Le dossier conforme à exécution comprendra :

1. Les plans conformes à exécution au 1/500ème format A 0 (nature, profondeur, date de pose) sur papier calque de bonne qualité et sur DD;
2. Un plan général 1/2000 ou 1/5000 sur papier calque de bonne qualité et sur DD
3. Un plan squelette 1/2000 sur papier calque de bonne qualité et sur DD
4. Un plan squelette 1/2000 codifié sur papier calque de bonne qualité et sur DD
5. Un plan protection cathodique 1/2000 sur papier calque de bonne qualité et sur DD
6. Les fiches techniques (tronçons, colonnes montantes, vannes, branchements) sur papier regroupées dans un classeur et sur DD
7. La traçabilité des fusions avec report des numéros des fusions sur plan 1/500;
8. Les plans des points spéciaux au 1/200ème;
9. Le PV de résistance mécanique,
10. Le PV d'étanchéité

Les fiches techniques doivent être établies au fur et à mesure de l'avancement des travaux et remises à la DIRECTION de Distribution,

Le dossier complet sera remis par l'Entrepreneur à la DIRECTION de Distribution préalablement à la réception provisoire,

Fiche Contrôle de matériel (de tous les matériel utilisé pour la réalisation de l'ouvrage tube, manchons etc.....



4-1-2-Plan conforme à exécution

On appelle "plan conforme à exécution" un plan qui, à l'issue de la pose d'un ouvrage, reproduit fidèlement toutes les caractéristiques exactes des canalisations apparente et souterraines,

Son établissement par l'Entrepreneur est basé sur le plan d'étude d'exécution mis à sa disposition par les Sociétés de Distribution,

Il doit comporter :

1. une configuration du lieu (cadastre) (rue, maison, etc,) dans lequel le réseau est posé un tracé du réseau avec les signes conventionnels en usage et repéré par
2. rapport à des points fixes (murs, angles d'immeubles, axes de chaussée),
Il comportera en outre :
3. la nature, la profondeur, le diamètre, et la date de pose des canalisations souterraines les organes de coupures et de protection cathodique.
4. Les obstacles seront mentionnés et côtés par rapport aux canalisations et les points spéciaux feront l'objet de croquis particuliers,

4-2-ETENDUE DES PRESTATIONS

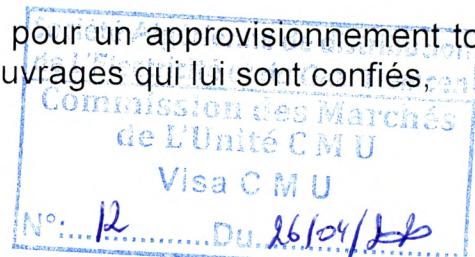
Les travaux de pose des canalisations souterraines et de branchements, comprennent :

- Le dépôt des fournitures sur des lieux de stockage appropriés ;
- La prise en charge de toutes les fournitures y afférentes au chantier ;
- Tous les travaux de terrassement nécessaires à l'ouverture des fouilles et à leur nivellation ;
- L'évacuation des terres excédentaires ;
- Le nettoyage des canalisations et matériels avant leur mise en place ;
- La mise en place de l'ensemble des éléments de réseau ;
- La réalisation ou la réfection des branchements ;
- L'enrobage des canalisations en acier fourni nues ;
- La réfection des enrobages sur les canalisations en acier, enrobage des joints et éventuellement enrobage à froid sur le cuivre ;
- La mise en place des canalisations aériennes et leurs protections sur façade
- La pose des accessoires de raccordement (joints, vannettes, coffrets de protection, détendeurs etc,) ;
- La pose des tuyauteries entre le détendeur et le compteur de l'abonné ;
- Le contrôle des revêtements, les essais de résistance et d'étanchéité des ouvrages posés ;
- Le remblayage et le drainage par couches successives de 20 cm des tranchées ouvertes (y compris la pose du lit de sable ou terres tamisées, grillage avertisseur et le fil traceur) ;
- La réfection des sols travaillés ;
- La remise en état des lieux ;
- L'établissement de dossier conforme à exécution.

4-2-1 - FOURNITURE PAR L'ENTREPRISE DES MATERIELS ET MATERIAUX

L'Entrepreneur reconnaît avoir reçu de la Direction de Distribution toute la documentation technique et toutes les indications qui lui sont nécessaires pour la conclusion d'achat et livraison de matériels, et ne pourra, en aucun cas, se prévaloir d'un manque d'information,

L'Entrepreneur devra prendre toutes dispositions utiles pour un approvisionnement total, à 100%, des matériels nécessaires à la réalisation des ouvrages qui lui sont confiés,



4-2-2 - ORIGINE DU MATERIEL

D'une manière générale, le matériel fourni devra être approvisionné auprès de fournisseurs ou fabricants titulaires d'un agrément d'emploi délivré par la CREDEG, En tout état de cause, le matériel fourni dans son ensemble et destiné à l'affaire devra respecter les prescriptions réglementaires et conformes aux spécifications techniques et aux normes les plus récentes,

La DIRECTION de Distribution remettra aux réalisateurs la liste des fournisseurs et fabricants agréés,

4-2-3 - CONTROLE QUALITE ET ESSAIS

La DIRECTION de Distribution se réserve le droit de contrôler à tout moment les matériels livrés par l'Entrepreneur :

- Dans leur magasin de stockage,
- En cours de réalisation,

Les matériels livrés doivent être de bonne qualité et satisfaire aux essais normalisés, Outre les certificats d'essais de routine des fabricants accompagnant obligatoirement les matériels; les Sociétés de Distribution se réservent le droit de prélever des échantillons et procéder à des contrôles et essais dans les laboratoires de son choix,

4-2-4 - RECEPTION TECHNIQUE

La DIRECTION de Distribution sur demande de l'Entrepreneur peut participer aux réceptions techniques des matériels en usine chez le fabricant,

L'Entrepreneur devra prévenir suffisamment à l'avance La DIRECTION de Distribution de la date des réceptions techniques pour lui permettre de prendre ses dispositions, Les frais de contrôle et d'essais, en dehors des frais de déplacement et de séjour seront à la charge de l'Entrepreneur,

4-2-5 - GARANTIE DES MATERIELS

Le délai de garantie des ouvrages réalisés par l'Entrepreneur est de douze mois à dater de la réception provisoire des ouvrages réalisés,

Pendant la période de garantie, l'Entrepreneur est tenu de lever, dans les délais fixés par la DIRECTION de Distribution, toutes les réserves formulées,

Si, au cours du délai de garantie, la continuité de service se trouve altérée pour des causes imputables à la qualité des matériels, notamment en cas d'usure anormale, de rupture ou de vice de fabrication, le délai de garantie de l'ensemble du matériel rendu indisponible est majoré de toutes les périodes d'indisponibilité,

Les préjudices causés par un matériel défectueux pendant la période de garantie seront intégralement imputés à l'Entrepreneur,

4-2-6 - REBUT DU MATERIEL

La DIRECTION de Distribution se réserve le droit de rebuter le matériel dans les conditions précisées ci- après

- Essais non concluants,
- Vices graves, incompatibles avec une exploitation normale pendant la période de garantie,

Tout matériel rebuté doit être obligatoirement remplacé,



En cas d'utilisation par l'Entrepreneur de matériels non conformes aux spécifications requises, pouvant entraîner des risques sur la sécurité des personnes et des ouvrages, la DIRECTION de Distribution se réserve le droit de résilier le marché, conformément à l'article 33, aux tords exclusifs de l'entrepreneur, sans préjudice des poursuites judiciaires qui en découleraient,

4-2-7 - EXECUTION DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit se conformer pour l'exécution des travaux, aux directives et spécifications techniques indiquées dans la section V,

4-2-8 - ESSAIS ET VERIFICATIONS

1. La DIRECTION de Distribution se réserve le droit de contrôler les travaux pour s'assurer que leur réalisation est conforme aux dispositions du présent marché notamment la conformité aux spécifications techniques,
2. Les contrôles et vérifications seront effectués sur le chantier, Lorsque ces inspections et essais seront effectués, les contrôleurs se verront donner toute l'aide et assistance, raisonnablement exigibles y compris l'accès aux plans et aux données concernant la réalisation des ouvrages, sans frais pour la DIRECTION de Distribution,
3. Si l'un quelconque des ouvrages contrôlés ou essayés se révèle non conforme aux spécifications, La DIRECTION de Distribution peut le refuser : l'Entrepreneur devra alors soit remplacer les ouvrages refusés, soit y apporter toutes modifications nécessaires pour les rendre conformes aux spécifications, sans aucun frais supplémentaire pour La DIRECTION de Distribution
4. Rien de ce qui est stipulé dans l'alinéa «c» ne libère l'Entrepreneur de toute obligation de garantie ou autre, à laquelle il est tenu au titre du présent Marché

ARTICLE 5 - OBLIGATION DE L'ENTREPRENEUR

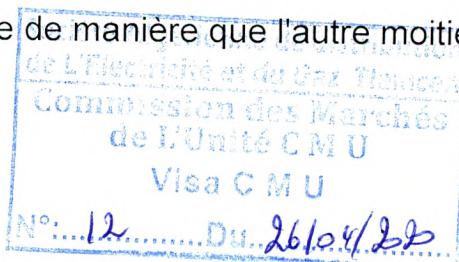
L'Entrepreneur prend à sa charge :

- Les dépenses de toute nature nécessaires à la réalisation complète des ouvrages
- L'établissement des dossiers conformes à exécution des travaux spécifiés à l'article 3 du présent document ci-dessus;
- La fourniture des matériaux (briques, ciment, fer rond, électrodes de soudures, brasures d'argent, colliers de fixation...)
- La fourniture de tous les équipements (excepté les compteurs)
- Le transport de toutes natures
- Les moyens de travail et charges locales,
- Ainsi que toutes les démarches auprès des administrations, services et particuliers préalablement à toute excavation, sans oublier le repérage des ouvrages enfouis dans le sol et susceptibles de se trouver sur le tracé des canalisations,
- L'entrepreneur doit assurer tous travaux, fournitures et installations nécessaires à la bonne exécution des ouvrages qui lui sont confiés à l'exception des seules fournitures ou prestations prises en charges par les Sociétés de Distribution,

Pour les travaux au niveau des ouvrages DTP

1-Aviser le subdivisionnaire des travaux publics 24 heures avant le commencement des travaux

2-Les tranchées doivent être ouverte a demie chaussée de manière que l'autre moitié reste libre à la circulation.



- 3**-Le remblaiement des tranchées s'effectuera par un matériau de bonne qualité et par couches successives de 20 cm, soigneusement compactées et arrosées,
- 4**-Pose d'une signalisation adéquate de jour comme de nuit.
- 5**-Aucun matériau ne sera déposé sur la voie publique.
- 6**-La durée des travaux de la traversée n'excédera pas plus d'une journée.

La DIRECTION de Distribution exerce le contrôle des travaux en laissant toutes latitudes de travail à l'entrepreneur, Ce contrôle ne diminue en aucun cas l'entièbre responsabilité de l'entrepreneur,

L'entrepreneur se mettra en accord au moment opportun avec les services et les administrations concernés, ainsi que les particuliers pour tous les problèmes liés à l'organisation des travaux, circulation, ouverture des tranchées, le dépôt et la répartition de tous les matériels et matériaux et en général tous les travaux de chantier,

L'entrepreneur devra fournir :

5.1. Les matériels et matériaux suivants :

- Les matériaux de construction et de remblais,
- Les matières consommables (ciment, gravier, sable et autres agrégats ...)
- Les moyens de réalisation (main d'œuvre, engins, outillages, matériels,)
- Les dossiers conformes à exécution,
- Les matériels nécessaires à la réalisation des ouvrages (travaux en clé en main),

5.2. Les équipements et les moyens de chantier nécessaires :

- Au boisage des tranchées,
- Au support des diverses autres canalisations préexistantes, pour canaliser l'eau des Ruisseaux ou caniveaux coupés au cours de l'exécution des travaux,
- A l'éclairage et au gardiennage du chantier,
- Au balisage et à la signalisation des travaux,
- Aux passerelles destinées à être placées au droit des portes d'entrée des magasins, maisons, garages et traversées de routes,

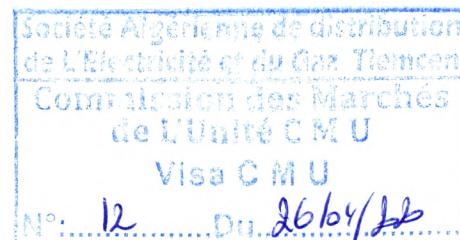
5.3. Les moyens humains

L'Entrepreneur s'engage à n'employer sur les chantiers que le personnel régulièrement déclaré (sécurité sociale), travaillant sous la responsabilité d'un chef d'équipe et d'un conducteur de travaux dûment qualifiés et désignés à ce titre par décisions signées par l'Entrepreneur, Ce personnel doit être équipé des moyens de sécurité réglementaires de protection individuelle et collective,

Le chef d'équipe et le conducteur des travaux doivent avoir été formés aux règles de sécurité sur les chantiers et doivent veiller à ne pas exposer le personnel, placé sous leur autorité, les tiers et les biens aux dangers gaz, électriques ou autres,

L'inobservation de ces règles et dispositions, si elle venait à être constatée sur le terrain par le représentant habilité de la DIRECTION de Distribution, entraînera l'arrêt des travaux aux tords exclusifs de l'Entrepreneur,

Les travaux ne reprendront que si les conditions de sécurité réglementaires sont de nouveau réunies.



5.4. Stockage de matériels :

L'entrepreneur devra disposer de moyens de stockage appropriés et respecter les règles de stockage pour la préservation et la conservation des matériels et accessoires pris en charge, Il doit les conserver dans leur emballage d'origine jusqu'à leur utilisation, Les approvisionnements des chantiers depuis les magasins doivent être planifiés de manière à éviter des stockages de matériels à l'extérieur, sur des terrains vagues exposés aux intempéries ce qui est formellement interdit,

ARTICLE-6 - NORMES ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Les ouvrages seront réalisés conformément aux normes techniques en vigueur et notamment aux dispositions des spécifications techniques en vigueur (Guide Technique de la distribution gaz N° 304/96/XDG),

Toutes dispositions techniques particulières doivent être soumises à l'accord préalable de DD-TC,

ARTICLE-7 - ORIGINE DU MATERIEL

Le matériel fourni devra respecter les prescriptions réglementaires; il sera conforme aux spécifications techniques et aux normes telles que définies dans l'article 7,

L'entrepreneur ne peut installer tout ou une partie du matériel nécessaire à la réalisation des ouvrages qui lui sont confiés que si ce matériel est :

- Agrée par SONELGAZ,
- Acquis avec un certificat d'origine,
- Muni d'une facture de vente du fabricant ou d'un autre fournisseur agréé par la DD,

Le réalisateur est tenue de consulter la liste du matériels, fournisseurs et fabricants agréés sur le site Web , www, Sonelgaz,DZ / homologation matériels de distribution :

ARTICLE-8- RESPONSABILITE DE LA DIRECTION DE DISTRIBUTION

Sont à la charge de la DIRECTION de Distribution les prestations suivantes :

1. Le dossier d'études d'exécution et le dossier administratif qui comprennent :

- Un plan de masse à l'échelle 1/2000ème faisant ressortir l'ensemble des ouvrages à réaliser,
- Un schéma des colonnes montantes à réaliser.
- Un schéma des points spéciaux.

Toute modification de l'étude doit faire l'objet d'un écrit signé par le responsable des travaux habilité

- Les demandes d'autorisation de passage et de voiries ;
- L'avis aux abonnés de l'interruption de fourniture de gaz pendant les travaux et la remise en service des installations à leur achèvement ;
- L'avis aux services et administrations concernés du commencement des travaux
- La surveillance et le contrôle des travaux ;
- La réception des ouvrages dans les délais convenus ;
- La mise en service des installations,



ARTICLE-9– DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents contractuels qui définissent les conditions dans lesquelles l'Entrepreneur accepte d'effectuer et de mener à bien les travaux définis à l'article 1 du présent marché comprennent :

Pièce 1 : Le Cahier des charges

Pièce 2 : Le Cahier des clauses administratives, juridiques et financières

Pièce 3 : Le présent marché

Pièce 4 : Annexe

Annexe 1 : Acte de garantie de soumission

Annexe 2 : Engagement d'adhésion et de respect de la charte des obligations sociales

Annexe A 1 : Bordereau des prix

Annexe A 2 : Ordre de service

AnnexeB 1 : Garantie de bonne exécution

Annexe B 2 : Garantie de restitution d'avance forfaitaire

Annexe B 3 : Garantie de restitution d'avance sur approvisionnement

Annexe B 4 : Déclaration à souscrire

Annexe B 5 : Lettre de soumission technique

Annexe B 6 : Lettre de soumission commerciale

Annexe B7 : Déclaration de probité

Annexe B 8 : Attestation de des réalisations physiques du soumissionnaire

Annexe B 9 : Fiche d'identification du soumissionnaire

Annexe B 10 : Grille d'évaluation

ARTICLE-10 – OBLIGATION DE CONFIDENTIALITE DE L'ENTREPRENEUR

10-1 - l'Entrepreneur sauf consentement préalable donné par écrit de la Société de Distribution ne communiquera le marché, ni aucune de ses clauses, ni aucune des spécifications, des plans, dessins tracés, échantillons ou information fournis par la Société de Distribution ou en son nom et au sujet du marché, à aucune personne autre que celle employée par l'Entrepreneur à l'exécution du marché, Les informations transmises à une telle personne le seront confidentiellement et seront limitées à ce qui est nécessaire à ladite exécution,

10-2 -l'Entrepreneur sauf consentement préalable donné par écrit de la Société de Distribution, n'utilisera aucun de ces documents, si ce n'est pour l'exécution du marché,

10-3 -Tout document autre que le marché lui-même, demeurera la propriété de la Société de Distribution, et tous ses exemplaires seront renvoyés à la Société de Distribution, sur sa demande après exécution des obligations contractuelles par l'Entrepreneur,

ARTICLE-11 – CLAUSES D'INTERPRETATION

La Société de Distribution se réserve le droit d'interpréter en sa faveur toute contradiction qui apparaîtrait à l'intérieur de chaque document cité à l'article 4 ci-dessus, En tout état de cause, toute interprétation portant modification ayant une incidence sur les caractéristiques essentielles ou les performances figurant dans les documents de l'article 5 ci-dessus est subordonnée à l'accord écrit de la Société de Distribution.



ARTICLE 12 – VOLUME DES TRAVAUX

Le présent marché porte sur la réalisation des ouvrages suivants :

Désignation	Unité	Quantité

Il est à noter que les consistances physiques figurants dans le dossier d'appel d'offre résultent d'une étude estimative,

La DIRECTION de Distribution se réserve tous le droit de réviser ces consistances à la baisse ou à la hausse selon les impératifs du terrain sans toute fois dépasser le montant du marché,

La DIRECTION de la Distribution n'est pas tenue à réaliser la totalité des consistances figurants dans le présent appel d'offre,

ARTICLE-13 – DUREE DU CONTRAT ET DELAIS D'EXECUTION DES TRAVAUX

11-1 – La durée du présent contrat est de 02 ans, à compter de sa mise en vigueur,

11-2 – Le délai d'exécution du présent contrat est de Jours,

11-3 - Les délais contractuels peuvent être prorogés dans le cas où des raisons non imputables à l'Entrepreneur (arrêt ou retard de démarrage des travaux par manque d'autorisation de voirie), perturbent le chantier, Cette prorogation ne peut intervenir que si l'Entrepreneur en fait la demande par lettre recommandée dans les quinze jours (15) à compter de la date à laquelle est intervenue la raison invoquée, La prorogation portera alors sur une durée d'immobilisation du chantier,

11-4 - L'Entrepreneur élabore un planning détaillé des travaux qu'il transmet au Maître d'ouvrage au plus tard (07) sept jours avant le démarrage des travaux, Ce planning tiendra compte, autant que possible des priorités retenues par le Maître d'ouvrage, Le programme sera examiné et éventuellement actualisé périodiquement lors des réunions de coordination,

ARTICLE-14 – GARANTIE CONTRACTUELLE

14-1 - Cette garantie demeurera valable pendant 12 mois après la réception provisoire,

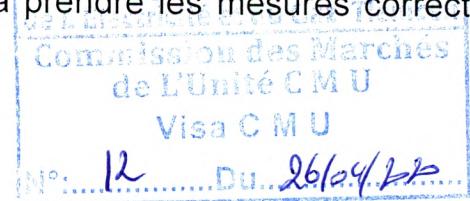
14-2 -DD Tlemcen notifiera rapidement à l'Entrepreneur par écrit toute réclamation faisant jouer cette garantie,

14-3 - A la réception d'une telle notification, l'Entrepreneur réparera ou remplacera les ouvrages défectueux sans frais pour la DD Tlemcen dans un délai fixé d'un commun accord,

14-4 - Tout travail de réfection effectué pendant la période de garantie contractuelle entraîne pour l'ensemble des ouvrages concernés une majoration, Celle-ci est proportionnelle à la durée de l'interruption de service,

Tout élément réparé ou remplacé donnera également lieu à une nouvelle garantie contractuelle,

14-5 - Si l'Entrepreneur, après notification, manque à rectifier la (ou les) défectuosité (s), dans des délais fixés, DD Tlemcen peut commencer à prendre les mesures correctives



ARTICLE -15-RECEPTION PROVISOIRE DES OUVRAGES

Pour chaque affaire, la Réception Provisoire est prononcée au plus tard une semaine avant la mise en service et il sera dressé un procès-verbal de Réception Provisoire des ouvrages qui déterminera le transfert de propriété des ouvrages et marquera le point de départ de la garantie contractuelle, Ce PV sera daté et signé par les deux parties, Aucune mise en service des ouvrages ne pourra être faite avant l'établissement du procès verbal de Réception Provisoire,

La caution de bonne exécution sera libérée à la réception provisoire après signature du Décompte Général et Définitif (DGD), bilan provisoire et avenant de clôture,

ARTICLE -16- RECEPTION DEFINITIVE ET GARANTIE DECENTNALE

- La Réception Définitive des ouvrages est prononcée de plein droit, à l'expiration du délai contractuel de garantie décompté le cas échéant par application des dispositions du présent article.
- Dans le cas où un travail de réfection aurait dû être effectué pendant la période de garantie, la durée de la garantie de l'ensemble des ouvrages est majorée de la durée éventuelle de l'interruption de service, et l'élément remplacé ou réparé donnera lieu à un nouveau délai de garantie de 12 mois,
- Dans le cas de non formulation de réserves par le maître de l'œuvre, cette réception interviendra dans tous les cas au plus tard un (01) mois après l'expiration du délai contractuel et il sera procédé à la libération de la retenue de garantie de 5%,
- La réception définitive est le point de départ de la garantie décennale définie par les articles **554** et **555** du Code Civil à laquelle sont soumis les ouvrages réalisés et définis dans les marchés passés dans le cadre du présent appel d'offres,

ARTICLE -17- SURVEILLANCE DES TRAVAUX

La DIRECTION de Distribution aura le droit de surveiller à tout instant les fournitures, transport, manutention, stockage, travaux de toute nature effectués par l'entrepreneur pour son compte,

L'entrepreneur devra se conformer aux observations qui lui seraient faites par les représentants de La DIRECTION de Distribution, dûment habilités ou par les autorités administratives compétentes sans que cette intervention diminue, en quoi que ce soit sa responsabilité,

Les agents de l'entrepreneur chargés de la surveillance ou de la direction des chantiers devront être agréés par La DIRECTION de Distribution qui aura la faculté d'exiger leur remplacement en cas de défaillance ou faute grave dans la conduite des travaux, L'entrepreneur doit exiger des surveillants de travaux de La DIRECTION de Distribution que les observations lui soient signifiées par écrit dès que ces dernières remettent en cause ou diffèrent des conditions de réalisation initialement arrêtées par le plan d'étude,

ARTICLE-18- PENALITES DE RETARD

Tout retard de livraison des affaires gaz, donne lieu à des pénalités calculées sur le montant total de l'affaire en retard dans les délais mentionnés dans l'ordre de service, Sans préjudice des mesures qui pourraient être prises en application du Cahier des Charges d'appel d'offres cette pénalité représentera **2,5/1000, par jour de retard**, du montant de l'affaire concernée et ne peut excéder sept pour-cent (7%) de ce même montant,

Cette pénalité applicable par affaire, interviendra de plein droit sans qu'il soit besoin pour la DIRECTION de Distribution de procéder à une mise en demeure préalable et par la seule constatation des retards apportés à l'accomplissement des obligations contractuelles du réalisateur,

Le règlement de ces pénalités se fera en déduction sur la facture définitive de l'affaire concernée,

Toute cause réputée de force majeure, qui influera seulement sur une partie du programme, n'augmentera que le délai des affaires intéressées,

ARTICLE -19- SOUS-TRAITANCE

Le réalisateur ne peut sous traiter une partie des prestations du présent marché sans le consentement écrit de la DIRECTION de Distribution, Le choix du ou des sous-traitants éventuels est également soumis à l'accord du maître d'œuvre, Dans tous les cas, le réalisateur demeure personnellement responsable des travaux et fournitures tant envers le maître d'œuvre qu'envers les tiers,

ARTICLE -20- ATTACHEMENTS

L'Entrepreneur est tenu de présenter des situations de travaux et de fournitures suivant les attachements (Annexe 14) contresignés par le représentant du Maître d'ouvrage sur le chantier,

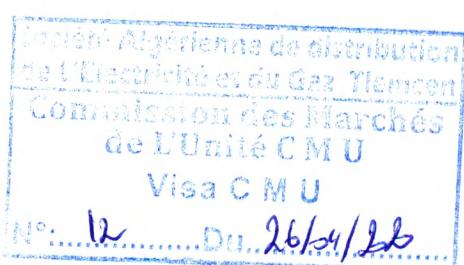
Les situations doivent tenir compte de l'importance de l'affaire, de sa nature et de l'état d'avancement des travaux (Article 24),

Le quantitatif des travaux reporté sur l'attachement ne doit en aucun cas dépasser les 80 % des travaux réellement réalisés,

Les 20 % restants seront portés sur l'attachement final une fois l'ensemble des travaux achevé et la remise en état des lieux effectuée selon les règles de l'art et approuvée par les services concernées (DDTC, APC, DTP),

Les travaux de remise en état des lieux doivent faire l'objet d'une main levée établie par les services concernées et validée par la DIRECTION de Distribution,

Un cahier de chantier dont les pages sont numérotées doit être tenu par l'Entrepreneur et sur lequel doivent être portées toutes les modifications éventuelles ou observations ordonnées par le représentant habilité par La DIRECTION de Distribution,



ARTICLE -21-CONTROLE D'EXECUTION

La DIRECTION de Distribution se réserve le droit d'effectuer les contrôles qu'elle juge nécessaires en fonction des spécifications techniques applicables aux travaux du présent marché,

Les agents ou organismes accrédités par La DIRECTION de Distribution recevront de l'Entrepreneur toutes les facilités et tous les renseignements nécessaires à l'accomplissement de leurs missions de contrôle des approvisionnements et d'exécution des travaux,

L'absence de ce contrôle ne saurait dégager la responsabilité de l'Entrepreneur de ses obligations contractuelles,

ARTICLE -22 – MONTANT DU MARCHE

Le montant global du présent marché s'élève à :

- Montant Fourniture HT:
- Montant Mise en Œuvre HT :
- Montant Clé en Main H,T :
- Montant TVA (19%):
- Montant Clé en Main T,T,C :
- Montant T,T,C, (en lettres) :

22-1-Le marché est à base de prix unitaires annexés au présent document, Ils sont fermes et non révisables durant toute la durée du présent contrat y compris dans le cas d'une éventuelle prorogation de son délai de validité ,et tiennent compte des difficultés de toutes natures comme l'éloignement du chantier, le relief, le type de terrain etc, ...

Ces prix unitaires seront appliqués aux quantités des travaux et fournitures réellement effectuées au fur et à mesure de l'avancement des travaux,

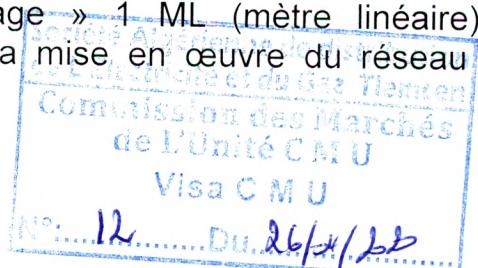
22-2 - Prix unitaires des points spéciaux

Les points spéciaux sont définis ci-après :

1. Traversée de voie chemin de fer
2. Traversée de route nationale et d'autoroute
3. Traversée d'ouvrage d'art
4. Traversée d'Oued

La rémunération de ces points spéciaux **en clé en main** se fera comme suit :

1. Traversée à ciel ouvert : 1MI (mètre linéaire) à concurrence de 05 fois le prix unitaire de 1 MI de la mise en œuvre du réseau du diamètre objet du point spécial,
2. Traversée par forage horizontal : 1MI (mètre linéaire) à concurrence de 20 fois le prix unitaire de 1 MI de la mise en œuvre du réseau du diamètre objet du point spécial,
3. Traversé d'ouvrage d'art 1 ML (mètre linéaire) à concurrence de 10 fois le prix unitaire de 1 ML de la mise en œuvre du réseau du diamètre objet du point spécial,
4. Traversé d'oued par « la technique de lestage » 1 -ML (mètre linéaire) à concurrence de 10 fois le prix unitaire de 1 MI de la mise en œuvre du réseau du diamètre objet du point spécial,



ARTICLE-23- GARANTIE DE BONNE EXECUTION

- 23-1- Le réalisateur est tenu de remettre une **garantie bancaire de bonne exécution** de Dix pour cent (10%) globale en hors taxes (H.T) du montant du marché (modèle en annexe) ayant fait l'objet de notification par ODS et après signature du marché par les deux partie,

- Cette garantie devra être établie par une banque de droit algérien de premier ordre et la Caisse de Garantie des Marchés Publics,
- Cette Garantie sera libérée comme suit :

50% à la signature du PV de réception provisoire et le reste à la réception définitive.

ARTICLE-24- DELAI DE REGLEMENT

Le délai de règlement des factures est fixé à Soixante (**60 j**) jours à dater de leur acceptation par les services de la DIRECTION de Distribution,

Dès réception de la facture par la DIRECTION de Distribution, cette dernière se donne un délai de dix (**07 j**) jours pour vérifier l'exactitude de cette facture, En cas d'anomalie constatée, la DIRECTION de Distribution doit la retourner au réalisateur dans ce délai, avec toutes les indications nécessaires pour la reprise de la facture,

Il reste entendu que la date de référence à partir de laquelle le délai de règlement fixé ci-dessus commence à courir est celle indiquée par le dernier accusé de réception de la facture par la DIRECTION de Distribution,

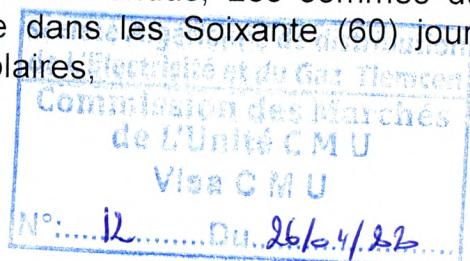
ARTICLE-25 -CONDITIONS DE PAYEMENT

25-1 Paiement des facturations

Les modalités et les conditions de paiement des sommes dues au réalisateur sont spécifiées ci dessous:

- a) Un premier terme de paiement sur situation des travaux sera effectué quand le niveau d'avancement de l'ensemble des travaux valorisés de l'affaire aura atteint 25% ou plus,
- b) Un deuxième terme de paiement sur situation des travaux sera effectué quand le niveau d'avancement de l'ensemble des travaux valorisés de l'affaire aura atteint 50% ou plus, duquel il sera déduit le premier terme de paiement,
- c) Un troisième terme de paiement sur situation des travaux sera effectué quand le niveau d'avancement de l'ensemble des travaux valorisés de l'affaire aura atteint 75% ou plus duquel il sera déduit le deuxième terme de paiement,
- d) la dernière situation sera établie à l'achèvement des travaux,

25-2 Les demandes de paiement des situations seront présentées par écrit à la DIRECTION de Distribution, accompagnées d'une facture et de l'attachement contradictoire dûment signé par les deux parties (Annexe 14) décrivant comme il convient, les travaux réalisés, fournitures et les services rendus, Les sommes dues à l'Entrepreneur seront réglées par virement bancaire dans les Soixante (60) jours qui suivent la présentation des factures en six (06) exemplaires,



25-3- Avance forfaitaire

Une avance forfaitaire de (10 %) DIX pour cent du montant global du marché en hors taxe (HT) pourra être consentie sur demande écrite de l'entrepreneur, sous réserve d'une remise d'une garantie de restitution d'avance forfaitaire d'égale valeur conformément à l'annexe 6 et d'une facture d'avance forfaitaire en six (6) exemplaires,

- La facture doit être obligatoirement présentée pour paiement dans un délai n'excédant pas deux (02) mois après la signature du marché,

25-4-Avance sur approvisionnements

- Une avance sur approvisionnements de (30 %) TRENTE pour cent maximum du montant global Hors Taxes des fournitures pourra être consentie sur demande écrite de l'entrepreneur, sur présentation d'une facture d'avance forfaitaire en 6 six exemplaires libérable sur :

- Présentation d'un PV de constat de disponibilité du matériel sur chantier
- Présentation d'une caution de restitution d'avance d'égale valeur (Annexe 7),
- La facture doit être obligatoirement présentée pour paiement dans un délai n'excédant pas deux (02) mois à compter de la signature du marché,

25-5-Récupération des avances

Le remboursement de ces avances sera effectué par une retenue sur chaque facture dans la limite du taux d'avance accordé, le solde doit être entièrement résorbé lorsque le montant des situations aura atteint 80% du montant du marché, La retenue sur chaque situation est donnée par la formule :

$$R_i = (A/0,8 \text{ MT}), Si$$

A : Montant de l'avance

Si : Montant des situations

MT(*) : Montant

(*) Montant du contrat pour la récupération de l'avance forfaitaire,

(*) Montant de la fourniture matériel pour la récupération de l'avance sur approvisionnement

25-6-Libération des garanties d'avances

La libération des garanties d'avances (main levée) sera effectuée après récupération des sommes sur les facturations des travaux réalisés,

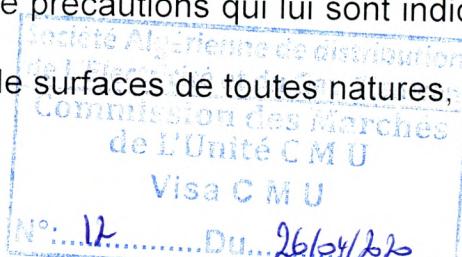
Article-26- MESURE D'ORDRE DE POLICE ET DE SECURITE

L'entrepreneur sera responsable de toutes les réclamations qui pourraient survenir au sujet de l'exécution des travaux, de la part de l'Etat, de la wilaya, des communes, des chemins de fer, des services publics et des particuliers,

Pour l'exécution de tous les travaux, l'entrepreneur sera tenu de se soumettre aux prescriptions ou sujétions réglementant le service de la voirie, et notamment des arrêtés portant autorisation d'établir des canalisations,

L'entrepreneur se conformera à toutes les mesures de précautions qui lui sont indiquées, soit par les ingénieurs, soit par l'autorité locale,

L'entrepreneur devra assurer l'écoulement des eaux de surfaces de toutes natures,



Il prendra en charge tous travaux accessoires nécessités par le passage des conduites tels que : réfection des aqueducs, des ponceaux, des égouts, des canalisations électriques ou téléphoniques,

Il se conformera pour l'exécution de ces travaux spéciaux, aux instructions données par les Sociétés de Distribution ou par les autorités administratives,
L'entrepreneur sera astreint, toutes les fois que cela sera nécessaire au gardiennage des chantiers et en particulier au gardiennage des points spéciaux qui seront indiqués par La DIRECTION de Distribution ou par les autorités administratives,
Les chantiers de travaux en cours ou dépôts sur la voie publique devront être protégés par de solides barrières signalées de façon visible de jour comme de nuit,
Pendant la nuit, il sera placé, notamment un feu rouge éclairant tous les 20 mètres au minimum,

Les frais de gardiennage et d'éclairage seront à la charge de l'entrepreneur,
L'entrepreneur sera seul et entièrement responsable à la complète décharge de La DIRECTION de Distribution de tous les accidents qui pourraient survenir à tous les ouvriers et employés occupés par lui, ainsi que des dommages causés à des tiers par l'inobservation des mesures d'ordre de police et de sécurité,

Il sera seul et entièrement responsable des dommages causés à des tiers et à son personnel par l'exécution des travaux dont il assure la charge, Il aura à être convenablement assuré pour cela,
L'entrepreneur réglera directement ces dommages sans que La DIRECTION de Distribution ait à intervenir, celle-ci sera ainsi complètement dégagée de toute responsabilité et de tout frais,

En particulier, si les dégâts sont occasionnés par les travaux aux canalisations et aux ouvrages d'art existants, l'entrepreneur devra faire son affaire des réclamations qui seraient motivées par des dégâts,

ARTICLE -27- RESPONSABILITE ET ASSURANCES

27-1-Responsabilités

L'Entrepreneur assumera l'entièvre responsabilité des travaux, il répondra conformément au droit commun des conséquences pécuniaires des tous dommages corporels, matériel ou immatériel causés aux tiers à l'occasion des travaux et engageant sa responsabilité, celles de ses préposés ou celle de ses sous-traitants,

L'entrepreneur s'engage en conséquence, vis à vis du maître de l'ouvrage, à prendre en charge toutes réclamations nées d'un dommage mettant en cause cette responsabilité,

27-2-Assurances

27-2-1 Assurances sociales – accidents de travail

Au titre du marché, l'entrepreneur s'engage à se conformer à la législation Algérienne en vigueur en matière d'assurance sociale et d'accident de travail,

27-2-2 Assurances dommages

L'assurance du risque étant effectuée par l'entrepreneur, celui-ci est tenu au remplacement du matériel sinistré dans les meilleurs délais et demeure seul responsable de toutes les conséquences matérielles et immatérielles pouvant naître d'un sinistre

Commission des Marchés
de L'Unité CMU

Visa CMU

N° 12 Du 26/04/2020

quelconque survenu à l'occasion de l'exécution du présent marché et ce jusqu'à la mise en service de l'ouvrage,

L'entrepreneur doit contracter une assurance de responsabilité pour couvrir les dommages corporels, matériels et immatériels pouvant survenir à l'occasion des interventions de son personnel ou du personnel de ses sous-traitants sur les installations objet du présent marché durant la période de garantie, Il contractera obligatoirement auprès d'une assurance agréée en Algérie les assurances chantier auprès sans que cela n'entraîne une quelconque plus value sur le montant global du marché,

27-2-3 Assurance liée aux travaux de chantier

L'assurance Tous Risques Chantier/Montage sera souscrite avant l'ouverture de chantier par l'Entrepreneur auprès d'une compagnie d'assurance agréée en Algérie pour toute la durée de l'ensemble de ses prestations,

Elle couvrira la responsabilité que peut encourir l'Entrepreneur, en vertu de la loi, en raison des dommages de toute nature causés aux tiers, à l'occasion de l'exécution des travaux,

Elle comportera également le maximum de garantie y compris la responsabilité croisée, La police d'assurance qui sera établie au profit conjoint de les Sociétés de Distribution, de l'Entrepreneur et de tous les intervenants comportera une clause de renonciation à recours en faveur de tous les participants ayant un lien contractuel avec l'assuré, Elle couvrira l'ensemble des travaux et des matériels et équipements contre tout dommage, perte, avarie et détérioration à l'exception des exclusions contenues dans ladite police et approuvées par les Sociétés de Distribution et l'Entrepreneur,

27-2-4 Assurance liée à la responsabilité civile professionnelle:

Les intervenants à la réalisation du présent contrat sont tenus à l'obligation d'assurance contre les conséquences pécuniaires de leur responsabilité civile professionnelle conformément aux dispositions de l'ordonnance 95/07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances,

Les intervenants susvisés doivent satisfaire à cette obligation avant l'ouverture du chantier,

Dans tous les cas, l'assurance souscrite doit comporter une garantie suffisante tant à l'égard des Sociétés de Distribution qu'à l'égard des tiers,

ARTICLE-28- CAS DE FORCE MAJEURE

Toutes circonstances, indépendantes de la volonté des parties, imprévisibles, irrésistibles, insurmontables, intervenues postérieurement à la date de prise d'effet du présent marché, sont considérées comme cas de force majeure, à l'exclusion de celles qui résulteraient d'une faute quelconque de la partie qui les invoque,

La partie désireuse de se prévaloir d'un cas de force majeure, ne peut le faire qu'à condition de le notifier à l'autre partie dans un délai de huit (**08**) jours calendaires à compter de sa survenance,

En cas de force majeure et si l'une des parties ne peut de ce fait exécuter ses obligations, l'exécution du présent marché sera suspendu à compter de la survenance de ce cas de force majeure et reprendra normalement dès sa disparition,



Toutefois, la durée de la suspension du présent marché pour la partie des prestations et fournitures concernées ne pourra, sauf accord express intervenu entre les parties, excéder un mois,

Dans le cas d'une suspension excédant un (01) mois, les deux parties établiront un procès verbal d'arrêt de chantiers et conviendront ultérieurement, selon possibilité de la date et des conditions de reprise des travaux,

Passé ce délai, éventuellement prolongé du délai supplémentaire sur lequel les parties se seront mises d'accord, le présent marché pourra être résilié pour la partie des prestations et/ou fournitures concernées par le cas de force majeure,

ARTICLE 29- RESILIATION

29-1-Le marché peut être résilié par l'une des deux parties sous réserve d'un préavis d'un (01) mois dûment notifié et justifié par l'une des parties à l'autre,

29-2-La DIRECTION de Distribution peut sans préjudice des autres recours qu'il tient du marché, notifier par écrit au réalisateur la résiliation de la totalité ou d'une partie du marché si le réalisateur manque à ses obligations contractuelles et c'après mise en demeure dont le délai fixé à huit (08) jours est resté sans suite,

29-3-Au cas où la DIRECTION de Distribution résilie le Marché en totalité ou en partie, les dispositions des paragraphes ci-dessous du présent article seront applicables,

29-4-La DIRECTION de Distribution peut réaliser ou faire réaliser par d'autres entrepreneurs, aux conditions et de la façon qui lui paraissent convenables, des ouvrages qui n'ont pas été livrés ou non démarrées dont la responsabilité incombe à l'entreprise,

Dans ce cas, le réalisateur sera responsable vis-à-vis de la DIRECTION de Distribution et supportera tout coût supplémentaire qu'aura entraîné cette réalisation,

29-5-Dans le cas d'une résiliation totale par la DIRECTION de Distribution, le réalisateur peut faire l'objet d'exclusion définitive de tout contrat,

ARTICLE -30- REGLEMENT DES LITIGES

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et/ou l'exécution du présent marché, les parties déclarent recourir en premier lieu à la procédure d'arrangement à l'amiable,

En cas d'échec du recours à l'amiable, le différend sera soumis au tribunal territorialement compétent,

ARTICLE-31- IMPOTS, DROITS ET TAXES

Le réalisateur sera entièrement responsable de toutes les taxes, droits ou autres à payer sur les ouvrages faisant l'objet du " Marché",

ARTICLE -32- NOTIFICATION

32-1-Toute notification envoyée à l'une des parties par l'autre, en application du présent marché, sera confirmée par écrit à l'adresse spécifiée dans le marché,

32-2-La notification sera considérée comme effective à la date de son envoi contre accusé de réception,

ARTICLE-33-NANTISSEMENT

En vue de l'application éventuelle du régime de nantissement, sont désignés:

- Comme comptable chargé du paiement, le Chef De Division des Finances de la DIRECTION de Distribution Tlemcen



- Comme autorité compétente pour fournir les renseignements le DIRECTION de
- Distribution de Tlemcen

ARTICLE-34-AUTRES PRESTATIONS ET /OU FOURNITURES HORS MARCHE

Sont considéré comme autres prestation et / ou fourniture les prestations et / ou fourniture non mentionnées dans le bordereau des prix du présent marché.

Dans certains cas particulier, la DD-TC peut convenir avec l'entrepreneur pour lui confier d'autres prestations.

- Dans ce cas la MO sera payé selon bordereau des prix des société de distribution de l'électricité et du gaz .
- Bordereau N° 304/96/XDG des réseaux avec la valeur en point actualisé =2.805 DA/ Pt.
- La fourniture sera rémunérée comme suit : facture d'achat du matériel homologué majoré de 15 %
- Le réalisateur doit consulter la liste du matériel homologué sur le site web WWW. Sonelgaz. DZ/ Homologation matériels de distribution :

ARTICLE-35 - ELECTION DE DOMICILE DU REALISATEUR

Le réalisateur fait élection de domicile à l'adresse suivante :

N° Tél : N° Fax : ;

ARTICLE-36 - DOMICILIATION BANCAIRE DU REALISATEUR

La domiciliation bancaire du réalisateur est :

Le numéro compte bancaire est :

ARTICLE- 37 - ELECTION DE DOMICILE DU MAITRE D'OEUVRE

Le Maître d'Ouvrage fait élection de domicile à l'adresse suivante :

La DIRECTION de Distribution de Tlemcen, sise à : Bd 18 Février Mansourah, Tlemcen,

ARTICLE- 38 - DOMICILIATION BANCAIRE DU MAITRE D'OEUVRE

La domiciliation bancaire du Maître d'Œuvre est :

BNA, Agence Tlemcen adresse de la banque Tlemcen

N° du compte bancaire : **001005120300300881 Clé 94**



ARTICLE- 39 - AVENANT AU MARCHE

Toute modification des clauses contractuelles doit faire l'objet d'un avenant du présent marché,

ARTICLE-40 - AVENANT DE CLOTURE

Un avenant de clôture définitif est établi une fois que les travaux de réalisations sont arrivés à terme en matière de délai de garantie,

ARTICLE-41 - MISE EN VIGUEUR

Le présent marché sera mis en vigueur après sa signature par les deux parties,

POUR LE REALISATEUR

POUR DIRECTION DISTRIBUTION

Fait à,, Le

Fait à,, Le



SECTION IV

Cahier des Clauses Administratives, Juridiques



PREScriptions GENERALES

1 – Généralités

En principe, les conduites de distribution gaz seront placées dans l'une des accotements de la chaussée et de manière à éviter les canalisations ou les câbles qui pourraient s'y rencontrer,

Elles seront placées sous trottoirs; en cas d'impossibilité, et en dernier recours, sous chaussée,

L'entrepreneur prendra à sa charge toutes les obligations imposées à DD-TC pour l'exécution des travaux,

L'entrepreneur se substituera entièrement à la DD-TC pour toutes les prescriptions des services chargés de voiries, notamment en ce qui concerne la garantie de bonne exécution des remblais et chaussées et devra se concerter pour tout ce qui les concerne avec les ingénieurs chargés de la voirie avant d'entreprendre les travaux,

L'entrepreneur s'engage à respecter les longueurs maxima de chantiers qui lui seront imposées par les services de voiries,

Il devra barrer, garder, signaler constamment et clairement pendant la nuit les tranchées ouvertes conformément aux usages et prendre toutes dispositions nécessaires pour faciliter le passage des riverains aux points où cela est nécessaire,

Il devra jusqu'à réfection complète de la chaussée et des trottoirs, entretenir l'emplacement des tranchées, et sera seul responsable en cas d'incident survenu à cause de leur mauvais état,

Les tranchées transversales ne seront ouvertes que sur la moitié seulement de la longueur de la voie publique de manière que l'autre moitié reste libre à la circulation, à moins que l'entrepreneur ne dispose d'un pont, permettant la circulation des véhicules; ceci ne sera fait qu'après accord préalable des services de la voirie,

Aux traversées de la chaussée de route à grande circulation, la conduite sera placée dans une gaine en acier,

D'une manière générale, l'entrepreneur devra se conformer pour l'ouverture des tranchées et pour la conduite des travaux, aux instructions de la DD-TC et aux conditions spéciales qui seraient imposées par les autorités administratives, soit par les instructions directes, soit par obligations découlant des arrêtés d'autorisation,

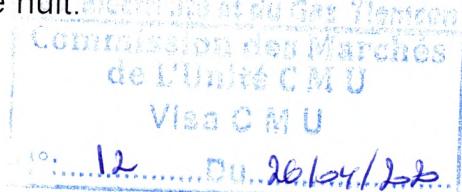
L'entrepreneur s'engage pour les travaux au niveau des ouvrages DTP :

-Aviser le subdivisionnaire des travaux publics 24 heures avant le commencement des travaux

-Les tranchées doivent être ouvertes à demi-chaussée de manière que l'autre moitié reste libre à la circulation.

-Le remblaiement des tranchées s'effectuera par un matériau de bonne qualité et par couches successives de 20 cm, soigneusement compactées et arrosées.

-Pose d'une signalisation adéquate de jour comme de nuit.



- Aucun matériau ne sera déposé sur la voie publique.
- La durée des travaux de la traversée n'excédera pas plus d'une journée.
- le pétitionnaire est seul responsable des accidents ou dégâts causés au cours des travaux

2 - Tranchées et fouilles

Les tranchées auront les dimensions, imposées par les prescriptions techniques de la DD-TC:

- ◆ La largeur normale des tranchées est fixée en fonction du diamètre nominal (DN) de la canalisation,
- ◆ Les dimensions normales des tranchées sont données dans le tableau récapitulatif ci-après :

Dimensions normales des tranchées

DN – CANALISATION GAZ TOUTE NATURE						
	≤ 50 (1)	80 – 100 (2)	150	200	300	400
Profondeur (cm)						
S/Trottoir	85	90	95	100	110	120
S/Chaussée	95	100	105	110	120	130
Largeur (cm)						
	40	45	50	55	65	75

Définition des diamètres nominaux

(1)- DN ≤ 50	(2)- DN 80	(2)- DN ≥100
PE Calibre 40 mm	PE Calibre 63 mm PE Calibre 90 mm	PE Calibre 125 &200 et 250 mm Acier Calibre 300 mm

Les sur profondeurs ou sur largeurs ne doivent être exécutées qu'à la demande de la DD-TC,

Le nivelingement des fonds de fouilles fera l'objet d'un soin tout particulier, Il sera exécuté à la cote déterminée par le conducteur des travaux,

3 - Préparation sur chantier des éléments de canalisations

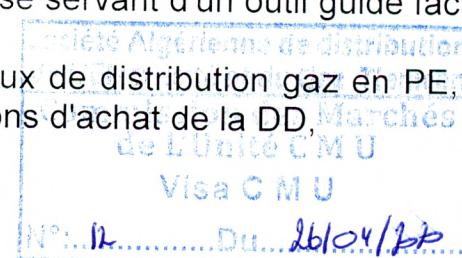
Toutes les opérations de coupe et de perçage des conduites seront faites sur le chantier en employant:

- Le chalumeau coupeur ou coupe - tube pour les coupes,
- la machine à percer pour toute opération de perçage,

Le cuivre doit être toujours coupé à froid au coupe - tube et les extrémités seront ébavurées après coupe,

Le polyéthylène doit être coupé au coupe - tube en se servant d'un outil guide facilitant sa coupe sans détérioration,

L'outillage nécessaire pour la réalisation des réseaux de distribution gaz en PE, devront être approvisionnées conformément aux spécifications d'achat de la DD, Marchés de l'Unité CMU



Le réalisateur doit consulter le listing des fournisseurs agréés par Sonelgaz sur le site Web, www, Sonelgaz,DZ/ Homologation matériels de distribution ,

4 - Branchements et conduites montantes

Tous les tubes en cuivre écrouis seront soudés à la brasure d'argent et recevront un façonnage préalable suivant les règles de l'art,

Le tube aérien sera maintenu par des colliers de fixation à scellement posés conformément aux spécifications de SONELGAZ; le tube sera isolé au droit du collier par bande plastique adhésive,

L'usage du pistolet à scellement ne sera pas autorisé dans la confection de scellement sur façade en briques avec ou sans crépis,

Les tubes cuivre en façade seront exécutés conformément aux plans types adaptés à l'architecture particulière des bâtiments concernés,

La profondeur de branchement sera celle de la conduite au piquage, et de 0,40 mètre minima au pied des façades,

La profondeur minimale d'un branchement au-dessous du sol doit être de 0,60 mètre, Pour chaque type de branchement l'émergence en saignée sera enrobée par une bande de protection mécanique de qualité agréée par DD-TC,

La position de chaque branchement ainsi que leur nombre seront fixés par la DD-TC sur place; l'entrepreneur sera tenu d'exécuter tous les branchements demandés conformément aux plans types,

5 - Qualification du personnel et agrément des procédés de soudage, fusion, brasage

La qualification du personnel soudeur, brasseur, fusionner, ainsi que le contrôle et l'agrément des procédés de soudage seront conformes aux prescriptions techniques du cahier des charges,

5,1 – Soudage

L'entrepreneur proposera à l'agrément de la DD, les procédés de soudage retenus par lui en spécifiant :

- La nature du courant de soudage,
- la nature des électrodes et leur diamètre,
- le nombre de passe déposé,
- la technique de soudage retenue,

L'exécution des soudures sera confiée à des praticiens qualifiés pour ce genre de travail, leur qualification sera vérifiée selon les modalités définies ci-dessous,

*** Personnel soudeur sur l'acier**

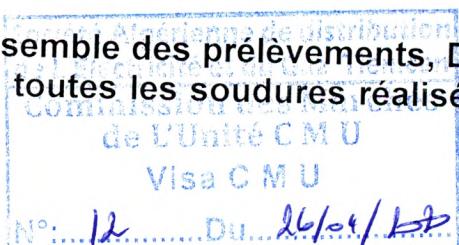
Les soudeurs proposés devront effectuer un test d'homologation,

*** Examen de la qualité**

Des prélèvements seront effectués en cours de pose, Les soudures reconnues défectueuses, seront réparées conformément aux instructions de la DD aux frais de l'entrepreneur,

La fréquence des prélèvements sera augmentée dans le cas où l'examen des soudures mettrait en évidence des défauts systématiques,

- Pour plus de 5% de soudures défectueuses sur l'ensemble des prélèvements, DD-TC sera en droit d'exiger la reprise systématique de toutes les soudures réalisées



ainsi que le remplacement du soudeur et/ou des modifications dans la technique de soudage ,

5,2 - Exécution des fusions en PE

Avant l'exécution des fusions, l'Entrepreneur est tenu de s'assurer de la qualité des matériels PE à souder, Pour cela, il doit effectuer les contrôles suivants :

- L'aspect visuel des tubes et accessoires
- La péremption des tubes et accessoires

Dans le cas où ces prescriptions ne sont pas respectées, DD-TC exigera de l'Entrepreneur, la reprise des travaux à ses frais,
Les techniques de raccordement utilisées sont :

- En electro fusion par l'intermédiaire:

- * de manchons pour les canalisations enterrées essentiellement en diamètre inférieur ou égal au 63mm
- * de selles pour les branchements et les dérivation en diamètre inférieur ou égal à 40mm,

- En fusion bout à bout :

Pour les canalisations enterrées de diamètre supérieur ou égal à 90 mm,
Les fusions doivent être exécutées conformément aux méthodes préconisées par le fabricant du matériel PE,

Leur exécution doit être confiée à des praticiens qualifiés,

*** Personnel fusionner**

Les fusionneurs proposés doivent passer un test d'homologation,

*** Examen de la qualité de fusion :**

Des prélèvements seront effectués en cours de pose, Les fusions reconnues défectueuses, seront reprises conformément aux instructions de la DD-TC et aux frais de l'entrepreneur,

La fréquence des prélèvements sera augmentée dans le cas où l'examen des fusions mettrait en évidence des défauts systématiques,

Pour plus de 5% de fusions défectueuses sur l'ensemble des prélèvements, DD-TC sera en droit d'exiger la reprise systématique de toutes les fusions réalisées et le remplacement éventuel de l'opérateur,

5,3 – Brasure

Les brasures sur tube cuivre seront exécutées conformément aux règles de l'art, après confection d'une emboîture sur extrémité recuite au chalumeau ou sur pièces à braser, L'entrepreneur proposera à DD-TC le procédé de brasage retenu par lui en précisant :

- La puissance du chalumeau utilisé,
- la nature de la pâte à braser,
- la brasure retenue (40% d'argent),
- le mode de nettoyage des brasures, après réalisation,

L'exécution des brasures sera confiée à des praticiens qualifiés qui seront préalablement homologués par la DD-TC dans les conditions de chantier en utilisant les procédés préconisés par la DD,

*** Examen de qualité**

Des prélèvements seront effectués en cours de pose, Les brasures reconnues défectueuses, seront reprises conformément aux instructions de DD-TC et aux frais de l'entrepreneur,

La fréquence des prélèvements sera augmentée dans le cas où l'examen des brasures mettrait en évidence des défauts systématiques :



Pour plus de 5% de brasures défectueuses sur l'ensemble des prélèvements, DD-TC sera en droit d'exiger la reprise systématique de toutes les brasures réalisées ainsi que le remplacement du brasseur et/ou des modifications dans la technique de brasage,

5.4 -Pose de joints isolants et raccords de transition (PE-CU et PE-AC)

L'exécution des joints isolants acier-cuivre sera faite avec le plus grand soin, Les soudeurs veilleront à ce que la température de l'isolant n'atteigne pas 60 °C, en protégeant l'isolant lors du soudage et du brasage, avec un chiffon mouillé, ou autre dispositif qui ne sera utilisé qu'après agrément de DD-TC,
Tout joint dont l'isolant présentera des fissures, craquelures, boursouflures, après la pose sera refusé, Son remplacement sera à la charge de l'entrepreneur,



ANNEX ES A



ANNEXE A -1

**BORDEREAU DESCRIPTIF DES PRIX UNITAIRES
MISE EN ŒUVRE & FOURNITURES
MISE EN OEUVRE**

PRIX A**Canalisations enterrées : Pose au mètre linéaire****PRIX A :**

Ces prix rémunèrent l'ensemble des travaux, prestations et fourniture des consommables nécessaires à la construction, aux essais et à la mise en service des canalisations enterrées de distribution publique gaz en acier et en polyéthylène.

Ces prix s'appliquent quelle que soit la nature du terrain (Difficile, rocheux, etc.), des obstacles rencontrés, les dimensions des tranchées réellement exécutées et les sujétions de pose.

Ils rémunèrent la réfection de chaussées et trottoirs (réfection de voiries), toutes les charges propres aux consommables (énergie électrique, gas-oil, essence, électrodes de soudure, brasure, ciment, fer rond etc.....), tous les travaux nécessaires, notamment les travaux de franchissement, les travaux de terrassement (déblaiement, remblaiement, enlèvement des terres excédentaires , apport de sable etc..) et toutes les prestations nécessaires à la construction (fourniture et pose de fourreaux ,pose des canalisations et accessoires, soudures , enrobage des soudures etc....), aux essais et à la mise en service des canalisations et de ses ouvrages annexes , à la remise des plans conformes à exécution.

Ces prix rémunèrent aussi :

- LES REVETEMENTS PAR BANDE :

Fourniture et pose d'un revêtement supplémentaire sur la conduite, conformément aux plans, aux prescriptions et aux recommandations notifiées par la DD-TC à l'Entrepreneur, y compris toutes les sujétions.

Par mètre linéaire de conduite effectivement posée et protégée par une couche supplémentaire de revêtement.

- LA PROTECTION CATHODIQUE : Pose à l'unité

Installation et raccordement d'une prise de potentielle murale ou de campagne, d'une prise équipotentielle ou d'une prise ampère métrique en ligne conformément aux prescriptions techniques, y compris les terrassements, la pose et le raccordement des câbles, la pose du coffret de protection et des barrettes de fixation, la fourniture et la pose d'électrodes de référence là où elles sont exigées par les spécifications et toutes les sujétions.

Montage, essais et réglage d'un poste de soutirage pour la protection cathodique de la conduite, conformément aux prescriptions techniques, aux précisions et explications notifiées par DD-TC à l'Entrepreneur y compris les branchements intérieurs pour l'alimentation du poste en énergie électrique (sauf la ligne aérienne) et y compris la confection et la fourniture du coffret de protection et sa fixation sur poteau ou la construction de l'abri en maçonnerie (brique et béton armé) et toutes les sujétions.



Pose, raccordement et essai d'une prise de terre en surface (anode) y compris la fourniture de la prise de potentiel, des câbles de liaison, des bornes de repérage, des dispositifs avertisseurs, des terrassements et toutes les sujétions.

La prise de terre sera constituée par un rail et d'un remblai de bentonite ou de poussière de cock. Tous les travaux seront exécutés conformément aux plans, aux prescriptions et aux explications notifiées par la DD-TC à l'Entrepreneur.

I. Vannes en chambre sous trottoir : Pose à l'unité

Les travaux comprennent la confection d'une chambre maçonnée en brique ; les coupes, chanfreins et soudures ; la mise en place des brides et des joints isolants ; le réglage et la pose des vannes avec serrage des boulons ; la réfection éventuelle des enrobages ; le shantage, la mise en place des nipples, la mise en place des vannettes de purge et la pose du regard de visite.

Les fouilles sont exécutées suivant les dimensions spécifiées pour les besoins des chambres à vanne ; des sondages ; de raccordement etc.....

II. Vannes en chambre sous chaussée : Pose à l'unité

Les travaux comprennent la confection d'une chambre maçonnée en béton armé ; les coupes, chanfreins et soudures ; la mise en place des brides et des joints isolants ; le réglage et la pose des vannes avec serrage des boulons ; la réfection éventuelle des enrobages ; le shantage, la mise en place des nipples, la mise en place des vannettes de purge et la pose du regard de visite

III. Vannes en acier à deux bouts à souder enterrées : Pose à l'unité

Les travaux comprennent la mise en place du robinet à deux bouts à souder sur canalisation de réseau ; le réglage et pointage des vannes ; les coupes et les soudures ; la pose des joints monoblocs et câble de shantage ; la réfection éventuelle des enrobages ; la mise en place du système de rallonge et de la bouche à clé.

N.B Le terrassement étant compris dans la pose des canalisations enterrées)

. Robinet en polyéthylène enterré : Pose à l'unité

Les travaux comprennent la mise en place du robinet en polyéthylène sur canalisation de réseau ; le réglage, les coupes et les fusions ; la mise en place du système de rallonge et de la bouche à clé.

N.B Le terrassement étant compris dans la pose des canalisations enterrées

PRIX B

Branchements individuels et collectifs : Pose à l'unité

Prix B

Ces prix rémunèrent l'ensemble des travaux, prestations et fournitures de consommables nécessaires à la réalisation, aux essais et à la mise en service des branchements.

Ces prix s'appliquent quelle que soit la nature du terrain, et des obstacles rencontrés, les dimensions des tranchées réellement exécutées, la réfection de voirie et les sujétions de pose.



Ils comprennent notamment les travaux de terrassement, de brasage, façonnage et pose du tube cuivre, de fusion et pose du tube polyéthylène, de fourniture et de pose de fourreaux, aux travaux de maçonnerie et de confection dans le mur d'immeuble de niche, pose de portillons S50 et S400, pose de coffrets S300 , pose de robinet, de détendeur , etc....

- Les branchements collectifs, depuis la conduite jusqu'au pied de CM (colonne montante).

- Les branchements individuels, depuis la canalisation jusqu'au robinet coffret : le BE (branchement extérieur).

- Les branchements intérieurs, depuis le robinet coffret jusqu'au raccord de sortie compteur : le BI (branchement intérieur) y compris la pose de l'amorce de 1 ml.

PRIX C

Ces prix rémunèrent l'ensemble des travaux, prestations et fournitures de consommables nécessaires à la réalisation, aux essais à l'air et à la mise en service des conduites aériennes (montantes et rampantes) et des branchements particuliers dans les immeubles.

Conduites aériennes :Pose au mètre linéaire

Prix C.

Ils comprennent notamment les travaux de percement des planchers et des murs, de fourniture et de pose de fourreaux, de brasage, façonnage et pose du tube cuivre , fixation des conduites, maçonnerie .

Branchements particuliers : Pose à l'unité

Le prix comprend tous les travaux de façonnage, de brasage et de pose de tube en cuivre, la pose du té de raccordement sur la colonne montante, la pose et la fixation du robinet CM, la pose de tous les raccords y compris ceux du compteur et l'amorce de 1 ml de cuivre vers l'abonné, etc....

PRELEVEMENTS POUR CONTROLE SUR ECHANTILLONS

TRAVERSEE DES POINTS SPECIAUX

COUPE SUR TUBE ACIER : A l'unité quel que soit le diamètre

Exécution d'une coupe et chanfrein sur tube conformément aux prescriptions techniques et aux règles de l'art.

Ce prix ne s'applique que pour les tubes endommagés et ayant fait l'objet d'un procès-verbal de constatation signé contradictoirement lors de la réception de ces tubes par l'Entrepreneur.



Contrôle destructif des soudures, brasures ; fusion : à l'unité **(soudure canalisation en acier)**

Enlèvement d'une manchette pour contrôle destructif d'une soudure transversale, confection, soudage et revêtement d'une manchette à la place de la manchette enlevée, y compris tous les essais mécaniques et les examens de texture de la soudure contrôlée.

Ce prix ne sera appliqué que si la soudure prélevée est reconnue bonne par la DD-TC .
(brasure canalisation en cuivre)

Avec réparation de la conduite aux frais de la DD-TC dans le cas où la brasure aurait été reconnue bonne. Les travaux comprennent : l'enlèvement d'une manchette ; l'exécution des coupes et confection d'une nouvelle manchette ; le rapprochement et l'alignement des tubes ; le nettoyage des extrémités à assembler ; la brasure proprement dite.

(fusion canalisation en polyéthylène)

Avec réparation de la conduite aux frais de la DD-TC dans le cas où la fusion du PE aurait été reconnue bonne. Les travaux comprennent : l'enlèvement d'une manchette, L'exécution des coupes et confection d'une nouvelle manchette, le rapprochement et l'alignement des tubes ; le nettoyage des extrémités à assembler ; la fusion proprement dite.

(points spéciaux)

- Traversée de voie chemin de fer,
- Traversée d'ouvrage d'art,
- Traversée d'oued,
- Traversée d'autoroute.

Tous les travaux seront exécutés conformément aux prescriptions du marché, aux plans et schémas, aux précisions et explications notifiées par la DD-TC à l'Entrepreneur

Aussi les vérifications relatives à la qualité des bétons mis en œuvre sur le chantier sont effectuées conformément aux dispositions réglementaires. En effet, il appartient à l'entreprise de s'assurer que les exigences relatives à la qualité des bétons mis œuvre sur le chantier sont respectées.

A ce titre, l'entreprise confiera l'ensemble des opérations de contrôle de bétons frais et durcis à un laboratoire agréé, depuis le prélèvement jusqu'à l'écrasement des éprouvettes.

ANNEXE A – 2

DIRECTION DEDISTRIBUTION DE TLEMCEN

Division Administration Marchés

N° d'ordre du registre

ORDRE DE SERVICE AU REAI ISATEUR

IDENTIFICATION DE L'AFFAIRE

Affaire

N° dossier : Imputation :

Consultation N° du

Marché N° DU

L'ENTREPRISE

est invitée à entreprendre dès réception du présent **Ordre De Service** les travaux de l'affaire identifiée ci-dessus conformément au dossier technique et plans approuvés par la DD-TC.

Pour cette affaire, les délais retenus commencent à courir à partir de la date de démarrage des travaux précisés ci-après

1- CONSISTANCES PHYSIQUES DES TRAVAUX ET DATES

- km Réseau = ,,,,...,,, , Branchements = ,,,,..., , Postes = ,,,,...,,
- Date de démarrage des travaux : ,,,,...,,/ ,,,,...,,/ ,,,,...,,
- Date de fin des travaux : ,,,,...,,/ ,,,,...,,

2- MONTANT ESTIMATIF DE L'AFFAIRE :

3- CONDITIONS GÉNÉRALES:

- Le réalisateur devra retourner sous huitaine les quatre (04) exemplaires du présent **Ordre De Service** revêtus de la mention "**ACCORDPOUR EXECUTION**", de la date, du cachet de son entreprise et de la signature par la personne dûment habilitée à engager l'entreprise.

LE REALISATEUR

DIRECTION

Date : _____

Date : Signature :

Date :



ANNEX ES B



ANNEXE B-1
Caution de soumission

Considérant la participation de à l'appel d'offre national ouvert n°09/Gaz/2020,lancé par la DIRECTION DISTRIBUTION DE TLEMCEN ayant pour objet **Affaire :**.....

Considérant l'article n°10 du cahier des charges qui prévoit que toute offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission,

Nous soussignée, Banque Algérienne, Société au capital de.....,crée par ordonnance n°....,du.....,ayant son siège à déclarons nous engager irrévocablement et inconditionnellement, en renonçant au bénéfice d'opposabilité de toute nature de division et de discussion à rembourser à ,DIRECTION de Distribution de Tlemcen ,sur première et simple demande de sa part et à concurrence de.....,(somme en chiffres et en lettres)

Destinée à dédommager forfaitairement, laDIRECTION de Distribution de Tlemcen, au cas où :

- Le soumissionnaire retire son offre technique ou financière avant que n'expire le délai de validité des offres technique et proposition de financement,
- Le soumissionnaire retenu à la première étape manque à son obligation de remettre une offre commerciale dans le délai arrêté par la DIRECTION de Distribution de Tlemcen,
- Le soumissionnaire retenu manque à son obligation de déposer la garantie de bonne exécution conforme au modèle annexé au cahier des charges et dans un délai maximum de trente jours à compter de la notification du marché,
- Le soumissionnaire retenu manque à son obligation de signer le marché,
- Le soumissionnaire retenu n'accepte pas la correction des erreurs qu'il aurait commises de son fait dans l'élaboration de sa proposition commerciale,

La présente garantie entre en vigueur à la date d'ouverture des plis soit le.....,et demeurera valable cent vingt (120) jours après l'expiration du délai de validité de l'offre fixé dans le dossier d'appel d'offres et à la prononciation de la mainlevée de ,DIRECTION de Distribution de Tlemcen ,

Fait a....., Le.....

Signature du Gérant



ANNEXE B -2
Charte des obligations légales en matière de relation de travail

Charte des obligations légales en matière de relation de travail opposables aux entreprises de sous traitance.

Les transformations que connaît actuellement le groupe SONELGAZ l'engagent dans un programme de réhabilitation et de développement de ses réseaux électrique et gaziers à moyen et long terme et une mobilisation des moyens de financement,

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses plans d'équipements le groupe SONELGAZ continue de faire appel dans un cadre concurrentiel aux entreprises de réalisation et de sous traitance pour leur contribution à cet effort de développement,

Le recours à tous les partenaires du groupe SONELGAZ quelle que soit leurs tailles ou la consistance des activités dont ils ont la charge doit se faire dans le respect stricte des lois la SONELGAZ souscrivant pleinement au principe de l'état de droit,

Ce principe s'inscrit dans le respect des lois qui ouvrent tous les actes se rapportant à la vie professionnelle civile, commerciale et au respect des normes définies et codifiées par la législation et le règlementation en vigueur,

Il s'affirme à travers une démarche d'entreprise citoyenne traitant avec ses partenaires en toute transparence dans le cadre d'une concurrence loyale affichée,

Le respect strict de la législation du travail constitue une obligation permanente que le groupe SONELGAZ applique avec rigueur et entend suivre son exécution chaque fois que ses engagements et ses intérêts se manifestent,

1, Rappel des principes fondamentaux régissant les relations de travail

Les principes fondamentaux sur lesquels repose la législation du travail portent en particulier et sans être exhaustif sur :

- L'égalité de recrutement sans discrimination aucune, sauf celle fondée sur les qualifications professionnelles et le mérite

Le respect des droits des travailleurs, en matière :

- D'âge de recrutement
- De durée de travail, de repos et de congé
- De protection des jeunes travailleurs
- D'emploi féminin
- De versement régulier et à terme échu des salaires dus en contre partie de l'accomplissement des obligations professionnelles et du service fait



- De formation et d'apprentissage des métiers
- De conditions de travail notamment les mesures de protections individuelle et collective au plan de l'hygiène et de la sécurité, les moyens de protections individuels et collectifs...)
- La protection sociale des travailleurs à travers les déclarations obligatoires de sécurité sociale garantissant une couverture sociale par les caisses d'assurances sociales et de retraite,
- Le respect du principe d'égalité de tous devant l'impôt par les déclarations, les retenues à la source et les versements réguliers de l'impôt sur le revenu des salariés ainsi que le versement forfaitaire (V,F)

2, Le constat

Le constat sur l'état d'application des règles régissant les relations de travail ne paraît pas reluisants à plusieurs titres,

a) Les contrats de prestations passés entre les utilisateurs relevant du groupe SONELGAZ et les entreprises de sous traitance ne mentionnent pas de clauses spécifiques aux conditions et modalités d'emploi de la main d'œuvre, ni l'obligation du respect de la protection sociale des travailleurs,

De telles pratiques ont une influence directe sur les prix affichés dans les offres commerciales au préjudice d'une concurrence loyale, Les acceptations des pareilles offres mettent ainsi l'unité contractante, implicitement dans une position de connivence non déclarée

b) les déclarations portent en général sur des volumes d'effectifs nécessaires à l'exécution du contrat ce qui engendre toute l'opacité sur la nature du personnel en charge de la réalisation des travaux en exécution du contrat,

Ainsi à titre d'exemple il est relevé notamment que :

- les justifications sur la main d'œuvre chargé de la réalisation des projets ne sont portées qu'à titre indicatif sur les tableaux des plannings de démarrage de chantier et ne font l'objet d aucun suivi,

- Des travailleurs sont embauchés dans certains cas sans qu'au préalable ne soient accomplis les formalités de déclarations réglementaires auprès des caisses de sécurité sociales des agences de placement des travailleurs ALEM et ANEM et des directions des impôts

- le contrôle et la vérification du respect des formalités légales relatives aux conditions d'emploi telles que les déclarations d'âge de qualification de durée et d'amplitude de travail des conditions de travail n'est assurés à aucun moment par les structures concernées de l'entreprise contractante,

- L'intervention d'agents de l'entreprise pour l'exécution de certains travaux particuliers en dépit de toutes règles de déontologie et en violation du contrat de travail avec son employeur

c) Le non respect des conditions de travail en matière d'hygiène et de sécurité notamment la dotation insuffisante voire inexistante de moyens de protections individuels ou collectifs le non respect des normes de sécurité prévues par la réglementation en milieu de travail

En tout état de cause le groupe SONELGAZ et toutes ses filiales ne peuvent cautionner ces pratiques qui constituer souvent des sources de préjudices graves aux intérêts de l'entreprise et même de conflit de travail injustifiés



3, les mesures à prendre

Ainsi pour éviter de perpétuer les pratiques non réglementaires et nuisibles aux bonnes pratiques des relations de commercialisé, un ensemble de mesures rapportant d'une part aux conditions contractuelles avec les entreprises sous traitante et d'autre part au respect de la législation et de la réglementation du travail dont l'essentiel est présenté dans la présente directive doit faire l'objet d'une application rigoureuse et sans équivoque,

3,1, Les contrats de travaux et de prestations

Par prestation, il est entendu tous les travaux de réalisation d'ouvrages (construction de centrale de station GPL, génie civil bâtiment, postes électricité et gaz, lignes électriques, canalisations gaz, colonnes montantes, branchements électricité et gaz...), ainsi que les prestation de service,

Les cahiers des charges doivent prévoir des dispositions définissant de façon claire et sans ambiguïté les mesures à prendre devant garantir le respect de la législation du travail dans toutes ses dimensions :

a) Déclaration du personnel à mettre en place en exécution des travaux et prestations à utiliser au plan :

Du volume des effectifs nécessaires à la réalisation des prestations contractées

Des qualifications du personnel à mettre en place

Des listes nominatives du personnel recruté suivant les spécifications suivantes :

 ✓ Les qualifications et l'expérience de chaque agent

 ✓ Les ages

 ✓ La déclaration à la sécurité sociale (carte d'immatriculation à la sécurité sociale faisant foi)

Document justifiant l'identification fiscale du sou traitant

L'acceptation à donner au contractant la possibilité de vérifier la véracité et l'authenticité des déclarations et des documents fournis

b) L'engagement de ne pas recourir au service du personnel en activité relevant du groupe SONELGAZ et ce sous quelle que forme que ce soit et sous aucun prétexte

c) L'engagement de mettre en œuvre tous les moyens pour assurer les conditions de travail en matière d'hygiène et de sécurité et ce en conformité avec la réglementation en vigueur,

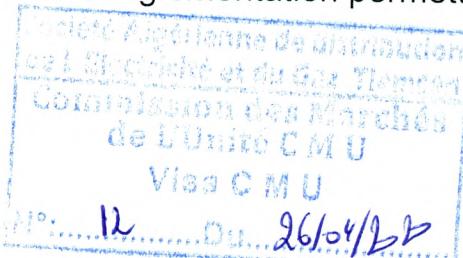
3,2, Le contrôle de l'utilisation et des déclarations de la main d'œuvre :

Les contrôles de l'application de la loi en matière sociale sont du ressort des autorités compétentes notamment les inspections du travail

Les unités qui recourent aux prestations des entreprises sous traitantes doivent assurer un contrôle de conformité sur l'utilisation et les déclarations de la main d'œuvre et ce dans le but de vérifier régulièrement que les moyens humains affectés sont conformes aux dispositions contractuelles et tiennent compte des droits des travailleurs,

Les rapports de situation sur les états d'avancement des travaux ainsi que les bilans des réalisations définitifs doivent faire apparaître les anomalies constatées dans le domaine de l'application de la législation et la réglementation du travail,

Tous les contrevenants s'exposent aux mesures que la loi et la réglementation permettent de prendre dans pareils cas notamment :



- Saisine des inspections du travail territorialement compétente
- Dépôt de plainte
- Résiliation du contrat éventuellement
- Prise en compte du degré de respect de la législation sociale dans les choix de fournisseurs dans les appels d'offres,

Tous les responsables du groupe SONELGAZ qui font appel aux entreprises sous traitantes pour la réalisation des prestations entrant dans le cadre de leurs compétences sont chargés de l'application stricte de ces mesures,

La présente directive doit constituer un élément du dossier constitutif dans la procédure de passation des marchés et fait intégrante du cahier des charges, A cet effet les directions et filiales du groupe doivent faire signer les soumissionnaires l'engagement d'adhésion et de respect de la présente charte formule comme suit :

« Engagement d'adhésion et de respect de la charte des

Je soussigné Monsieur.....

Agissant en ma Qualité de représentant dument mandaté de l'entreprise

Soumissionnaire à L'appel d'offres n°..... déclare par

les représentant adhérer restriction ni réserve à la charte des obligations

Sociales annexée au cahier des charges portant sur.....

Fait à....., le

Nom, Qualité du Signataire et Cachet de la Société co-contractante



ANNEXE B.3
Garantie de bonne exécution

Nous, référant au marché n°.....du....., conclu entre la DIRECTION de Distribution de Tlemcen (Indiquer l'unité contractante)

D'une part,
ET (Indiquer le nom du partenaire (fournisseur) et sa raison sociale,

Ayant pour objet
D'autre part,

Nous soussigné (Banque Algérienne au capital de, créée par dont le siège social est à Alger
Emettons en faveur de la DIRECTION de Distribution de Tlemcen, une garantie de bonne exécution de, Représentant 10 % du montant global du marché susvisé qui couvre les risques d'inexécution ou d'exécution incomplète par (Indiquer le nom du fournisseur) de ses obligations contractuelles,
Nous nous engageons irrévocablement et inconditionnellement à payer sans délai à la première demande de la DIRECTION de Distribution de Tlemcen le montant integral de la première garantie contre sa déclaration écrite, établissant que (Indiquer le nom du fournisseur) n'a pas rempli ses obligations contractuelles,

La présente garantie entre en vigueur à compter de la date de son émission et deviendra automatiquement nulle à l'établissement du procès verbal de réception définitive des fournitures objet du contrat susvisé et au plus tard le
Dans le cas où aucune demande de prorogation de validité ou de mise en jeu mettant en cause (Indiquer le nom du fournisseur) n'est adressée à (Banque Algérienne) de la part de la DIRECTION de Distribution de Tlemcen dans le délai requis, la garantie sera immédiatement annulée sans aucune formalité,
Cette garantie est délivrée uniquement pour le contrat de base à l'exclusion de tout avenant qui modifierait le montant du dit contrat et/ou sa durée de validité et qui pourrait avoir une incidence quelconque sur la première garantie sans avis préalable de la (Banque Algérienne) et la délivrance par celle-ci d'une nouvelle garantie correspondante,

Fait à....., le



ANNEXE B-4
Garantie de restitution d'avance forfaitaire

Nous, référant au marché n° du conclu entre la DIRECTION de Distribution de Tlemcen (Indiquer l'unité contractante)

ET (Indiquer le nom du partenaire (fournisseur) et sa raison sociale, D'une part,

Ayant pour objet D'autre part,

Nous soussigné (Banque Algérienne au capital de, créée par dont le siège social est à Alger

Emettons en faveur de la DIRECTION de Distribution de Tlemcen, une garantie d'avance forfaitaire de , représentant ... % du montant global du marché susvisé qui couvre le remboursement de l'avance d'égal valeur versé au titre de l'avance du marché précisé à (Indiquer le nom du fournisseur) en cas d'inexécution totale ou partielle et/ou imparfaite par ce dernier de ses obligations contractuelles,

Nous nous engageons irrévocablement et inconditionnellement à payer sans délai à la première demande de la DIRECTION de Distribution de Tlemcen les sommes dont jusqu'à concurrence de son montant soit de, Contre sa déclaration écrite établissant que le (Indiquer le nom du fournisseur) n'a pas rempli ses obligations contractuelles,

La présente garantie entre en vigueur dès réception de l'avance au compte de (Indiquer le nom du fournisseur) ouvert chez la (Indiquer le nom de la Banque)

Le montant de la présente garantie sera libéré de plein droit au prorata de ..., % de la valeur des fournitures travaux et/ou services exécutés par (Indiquer le nom du fournisseur) suivant justificatifs dûment approuvés par la Direction de Distribution de Tlemcen,

Elle demeure valable jusqu'à la date de constatation de la réception des fournitures travaux et/ou de services au prorata du montant de l'avance susvisé soit au plus tard le

Si à l'expiration de la date limite de validité ci-dessus aucune demande de prorogation de validité ou de mise en jeu de cette garantie de la part de la DIRECTION de Distribution de Tlemcen n'est pas adressée à la (Banque Algérienne), il sera procédé de plein droit à l'annulation de cette garantie,

Cette garantie est délivrée uniquement pour le contrat de base à l'exclusion de tout avenant qui modifierait le montant du dit contrat et/ou sa durée de validité et qui pourrait avoir une incidence quelconque sur la première garantie sans avis préalable de la (Banque Algérienne) et la délivrance par celle-ci d'une nouvelle garantie correspondante,

Fait à, le

ANNEXE B -5

Garantie de restitution d'avance sur approvisionnement

Nous, référant au marché n°.....du....., conclu entre la DIRECTION de Distribution de Tlemcen (Indiquer l'unité contractante)

D'une part,

ET (Indiquer le nom du partenaire (fournisseur) et sa raison sociale,

D'autre part,

Ayant pour objet

Nous soussigné (Banque Algérienne au capital de,, créée par dont le siège social est à Alger

Emettons en faveur de la DIRECTION de Distribution de Tlemcen, une garantie de restitution d'avance sur approvisionnement de montant représentant, % du montant global des fourniture prévues dans le marché sus visé qui couvre le remboursement de l'avance d'égale valeur versé au titre de l'avance du marché précisé à (Indiquer le nom du fournisseur) en cas d'inexécution totale ou partielle et/ou imparfaite par ce dernier de ses obligations contractuelles ,

Nous nous engageons irrévocablement et inconditionnellement à payer sans délai à la première demande de la DIRECTION de Distribution de Tlemcen les sommes dont (Indiquer le nom du fournisseur) serait reconnu débiteur au titre de l'avance qu'il a perçue jusqu'à concurrence de son montant soit de,, Contre sa déclaration écrite établissant que le (Indiquer le nom du fournisseur) n'a pas rempli ses obligations contractuelles,

La présente garantie entre en vigueur dès réception de l'avance au compte de (Indiquer le nom du fournisseur) ouvert chez la (Indiquer le nom de la Banque)

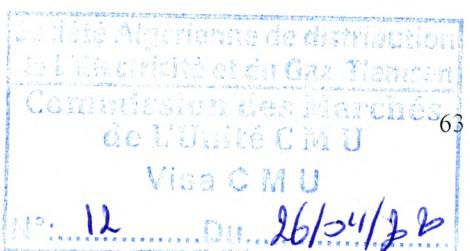
Le montant de la présente garantie sera libéré de plein droit au prorata de ..., % de la valeur des fournitures travaux et/ou services exécutés par (Indiquer le nom du fournisseur) suivant justificatifs dûment approuvés par la DIRECTION de Distribution de Tlemcen,

Elle demeure valable jusqu'à la date de constatation de la réception des fournitures travaux et/ou de services au prorata du montant de l'avance susvisé soit au plus tard le

Si à l'expiration de la date limite de validité ci-dessus aucune demande de prorogation de validité ou de mise en jeu de cette garantie de la part de la DIRECTION de Distribution de Tlemcen n'est pas adressée à la (Banque Algérienne), il sera procédé de plein droit à l'annulation de cette garantie,

Cette garantie est délivrée uniquement pour le contrat de base à l'exclusion de tout avenant qui modifierait le montant du dit contrat et/ou sa durée de validité et qui pourrait avoir une incidence quelconque sur la première garantie sans avis préalable de la (Banque Algérienne) et la délivrance par celle-ci d'une nouvelle garantie correspondante,

Fait à,le



ANNEXE B-6
Déclaration à souscrire

Dénomination de la société :

Ou raison sociale :

Adresse du siège social :

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers, ou autre (à préciser) de :

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de la société et des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché :

Le déclarant atteste que la société est qualifiée et/ou agréée par un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par des textes réglementaires :

Dans l'affirmative : (indiquer l'organisme qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration) :

Le déclarant atteste que la société a réalisé pendant les trois dernières années un chiffre d'affaires annuel moyen de : (indiquer le montant du chiffre d'affaires en chiffres et en lettres) :

Existe-t-il des priviléges et nantissement inscrits à l'encontre de la société au greffe du tribunal, section commerciale? :

Dans l'affirmative : (préciser la nature de ces priviléges et nantissement et identifier le tribunal) :

Le déclarant atteste que la société n'est pas en état de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité :

Le déclarant atteste que la société ne fait pas l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité :

Dans l'affirmative: (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire)

La société fait-t-elle l'objet d'une procédure de règlement judiciaire ou de concordat?



Dans l'affirmative : (indiquer le maître d'ouvrage concerné, l'objet du marché, sa date de signature et de notification et la sanction infligée)

Indiquer le nom, le(s) prénom(s), la qualité, la date et le lieu de naissance et la nationalité du signataire de la déclaration:

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

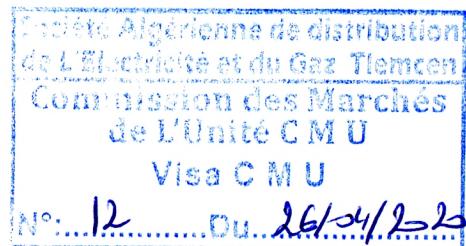
Je certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à, le

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

NB : En cas de groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration à souscrire. Le chef de file doit mentionner qu'il agit au nom du groupement et préciser la nature du groupement (conjoints ou solidaire).



ANNEXE B- 7
Lettre de Soumission Technique

Je soussigné (Nom et Prénom)

Profession :

Agissant au nom et pour le compte de :

Inscrite au registre du commerce :

Adresse :,

Fax : Tél :

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de contrat et après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et la difficulté des prestations à exécuter,

M'engage à prendre en charge les réalisations des ouvrages électriques ou gaz remets , revêtu de ma signature :

- Une liste des moyens humains à employer
- Une liste des moyens matériels à utiliser
- Mes références techniques
- Les pièces administratives et fiscales demandées dans le cahier des charges

Me soumets et m'engage envers la DD de Tlemcen/SDC à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des charges au cas où mon offre est retenue,

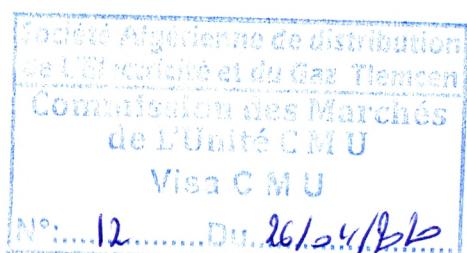
M'engage àachever les prestations, objet de ma soumission, dans les délais,

J'accepte le fait que la DD de Tlemcen/SDC se réserve la possibilité de me confier qu'une partie des travaux,

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du contrat aux torts exclusifs de l'entreprise soumissionnaire, que la dite entreprise ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur,

FAIT A, LE

*Nom, Qualité du Signataire et Cachet de
la Société cocontractante*



ANNEXE B -8
LETTRE DE SOUMISSION COMMERCIALE

Je soussigné (e),

Nom et prénoms :

Profession :

Demeurant à :

Agissant au nom et pour le compte de :, inscrit (e) au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) de :

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché.

Me soumets et m'engage envers (indiquer le nom du service contractant) à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de (indiquer le montant du marché en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en chiffres et en lettres, et en hors taxes et en toutes taxes) :

M'engage à exécuter le marché dans un délai de : (indiquer le délai en chiffres et en lettres).....

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire ou CCP n° , ouvert auprès :

Adresse :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à , le

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

N.B : En cas de groupement le chef de file doit mentionner qu'il agit au nom du groupement et préciser la nature du groupement

(Conjoint ou solidaire).



ANNEXE B-9
Déclaration De Probité

Je soussigné (e),

Nom et prénoms :

.....
Agissant au nom et pour le compte de :

.....
Je déclare sur l'honneur que ni moi, ni l'un de mes employés, représentants ou sous-traitants, n'avons fait l'objet de poursuites pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics.

M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.

M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution d'un marché, contrat ou avenant.

Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption avant, pendant ou après la procédure de conclusion d'un marché, contrat ou avenant constituerait un motif suffisant pour annuler le marché, le contrat ou l'avenant en cause. Elle constituerait également un motif suffisant pour prendre toute autre mesure coercitive, pouvant aller jusqu'à l'inscription sur la liste d'interdiction des opérateurs économiques de soumissionner aux marchés publics, la résiliation du marché ou du contrat et/ou l'engagement de poursuites judiciaires.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à, le

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

NB : En cas de groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration de probité. En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant doit fournir sa propre déclaration de probité.



ANNEXE B -10
ATTESTATION DE REFERENCES PROFESSIONNELLES

Nous soussignons, Directeur de , Société Distribution , attestons que l'Entreprise,..... sise à (RC N° du.....), a réalisé avec satisfaction les travaux gaz ci-après :

ANNEE	LOCALITE	CONSISTANCES PHYSIQUES		
		Réseau (KM)	Branchement (Un)	Col. Mon. (Un)
2017				
2018				
2019				

Cette présente est délivrée pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à....., le.....

LE DIRECTEUR DE.....

(Signature et cachet du maître d'œuvre)



ANNEXE B -11
FICHE DE RENSEIGNEMENTS

FICHE DE RENSEIGNEMENTS DE L'ENTREPRISE

IDENTIFICATION :

RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

FAX :

N° TEL :

ACTIVITE :

STATUT :

N° COMPTE BANCAIRE :

DOMICILIATION :

N° REGISTRE DE COMMERCE : **DELIVRE LE :** **PAR :**

CODE ACTIVITE :

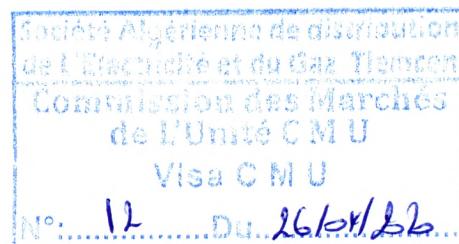
CODE FISCAL :

Entreprise de réalisation : Réseau Acier et PE ,Branchements PE/Cuivre Colonne Montante en Cuivre

1- MOYENS MATERIELS

DESIGNATION	NOMB RE	COTATION EN POINTS	OBSERVATIONS
Poste à souder électrofusion et accessoires avec traçabilité			Joindre justificatif*
Abouteuse			Joindre justificatif*
Positionneurs canalisation principale			Joindre justificatif*
Positionneur branchements			Joindre justificatif*
Jeux coupe tube PE			Joindre justificatif*
Groupe électrogène PE			Joindre justificatif*
Groupe de soudure et accessoires			Joindre justificatif*
Equipement oxy- acétylénique			Joindre justificatif*
Compresseur et accessoires			Joindre justificatif*
Camion à benne			Joindre Carte Grise ou Contrat Location
Pelle rétro chargeur			Joindre Carte Grise ou Contrat Location
Grattoirs + lames			Joindre justificatif*
Solvant dégraissant + marqueur			Joindre justificatif*
Outil à percer			Joindre justificatif*
TOTAL :			

* Justificatif de l'outillage et équipements de sécurité : Un constat de moins d'une année par un huissier de justice ou d'un Expert.



2 MOYENS HUMAINS

DESIGNATION	NOMBRE	COTATION EN POINTS	OBSERVATIONS
Ingénieur ou Master pour le LMD (Diplôme)			Joindre justificatif (Attestation CNAS faisant ressortir le personnel qualifié) ou CASNOS
Conducteur travaux (Diplôme TS ou DEUA ou Licence pour le système LMD ou Attestation de travail)			Joindre justificatif (Attestation CNAS faisant ressortir le personnel qualifié) ou CASNOS
Chefs d'Equipes (Diplôme ou Attestation de travail)			Joindre justificatif (Attestation CNAS faisant ressortir le personnel qualifié) ou CASNOS
Braseur (Diplôme ou Attestation de travail)			Joindre justificatif (Attestation CNAS faisant ressortir le personnel qualifié) ou CASNOS
Soudeur (Diplôme ou Attestation de travail)			Joindre justificatif (Attestation CNAS faisant ressortir le personnel qualifié) ou CASNOS
Fusionneur (Diplôme ou Attestation de travail)			Joindre justificatif (Attestation CNAS faisant ressortir le personnel qualifié) ou CASNOS
TOTAL :			

NB : Si le propriétaire de l'entreprise présente son diplôme, alors la mise à jour CASNOS devient obligatoire pendant l'ouverture et servira pour le calcul dans les moyens humaines ; sa non présentation donne lieu à un zéro dans la grille d'évaluation, aussi s'il présente deux diplômes d'ingénieur le deuxième peut être pris en compte comme un conducteur travaux.

3 – REFERENCES

	Existence (x)
Infrastructures :	
Bureau	
Tel.....	
Fax.....	
Parc.....	

(x) : Mettre une x en cas de disponibilité

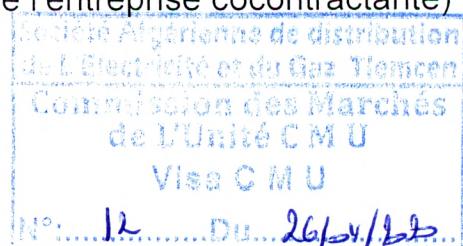
REALISATIONS DES 03 DERNIERES ANNEES (joindre attestation)

CAPACITE FINANCIERE DES 03 DERNIERES ANNEES (joindre les Bilans)

Je certifie que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait Le

(Préciser le Nom, la qualité du signataire et le cachet de l'entreprise cocontractante)



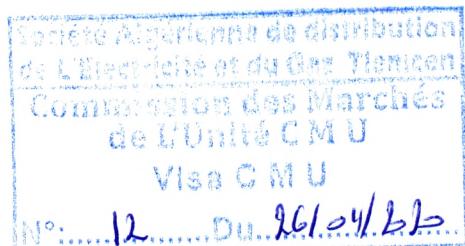
ANNEXE B -12
GRILLE EVALUATION

1-1 MOYENS MATERIELS

DESIGNATION	NBRE	COTATION EN POINTS	OBS
Poste à souder électro fusion et accessoires avec traçabilité	1	6	<i>PV d'huissier moins d'une année ou PV d'expert</i>
Abouteuse	1	6	
Positionneurs canalisation principale	1	4	
Positionneur branchements	1	3	
Jeux coupe tube PE	1	2	
Groupe électrogène PE	1	2	
Groupe de soudure et accessoires	1	2	
Equipement Oxy- Acétylénique	1	3	
Compresseur et accessoires	1	2	
Camion à benne	1	1	
Pelle rétro chargeur	1	1	<i>Joindre Carte Grise ou Contrat Location</i>
Grattoirs + lames	1	1	<i>PV d'huissier moins d'une année ou PV d'expert</i>
Solvant dégraissant + marqueur	1	1	
Outil à percer	1	1	
TOTAL :	14	35	

1-2 MOYENS HUMAINS

DESIGNATION	NBRE	COTATION EN POINTS	OBS
Encadrement Un (01) Ingénieur ou Master pour le LMD(Diplôme)	1	15	<i>Joindre attestation CNAS ou CASNOS</i>
Un (01) conducteur de travaux (Diplôme TS ou DEUA ou Licence pour le système LMD ou Attestation de travail)	1	9	<i>Joindre attestation CNAS ou CASNOS</i>
Chefs d'Equipes (Attestation de travail)	2	7	<i>Joindre attestation CNAS ou CASNOS</i>
Fusionneur (Diplôme ou Attestation de travail)	1	5	<i>Joindre attestation CNAS ou CASNOS</i>
TOTAL :	5	36	



1-3 REFERENCES

Réalisations des trois (03) dernières années :	22 Points
<ul style="list-style-type: none"> - 0 < Réalisation < 5 Km par An → 07 Pt - 05 =< Réalisation < 10 Km par An → 15 Pt - Réalisation >= 10 Km par An → 22 Pt - 	
Infrastructures : Bureau (4+Pt), Tel (1Pt), Fax (1Pt) et Parc (1Pt)	07 Points
TOTAL	29 Points

1-4 Capacité financière

Moyenne des chiffres d'affaires des 3 dernières années (M-C-A)	Classe
M-C-A≤ 2 000 000,00	15 Point
2 000 000,00 < M-C-A≤ 15 000 000,00	
15 000 000,00 < M-C-A≤ 30 000 000,00	
Plus de 30 000 000,00	

N.B. : Le fusionneur doit avoir une carte d'homologation actualisée, signée par les responsables habilités



BORDEREAUX DES PRIX

LOT N° 01

Intitulé des affaires : MARSAT BEN M'HIDI: RACC GAZ N EXT SIDI MACHEHOUR
(ZONES D'OMBRES)
DEVIS QUANTITATIF

N°	DESIGNATION	UN	Qte	Prix Unitaire (MO) (DA)	Prix Unitaire (Fou) (DA)	MONTANT Total HT (DA)
01	Pose de Canalisation Tube PE DN 125	Km	3,500			
02	Tranchée Type C (50X120) pour DN 125	Km	3,500			
03	Pose de Canalisation Tube PE DN 63	Km	1,800			
04	Tranchée Type C (40X80) pour DN 63	Km	1,800			
05	Pose de Canalisation Tube PE DN 40	Km	1,700			
06	Tranchée Type C (40X80) pour DN 40	Km	1,700			
07	Pose de Vanne PE DN 125 Avec Chambre à vanne	Un	04			
08	Pose de Vanne PE DN 63 Avec Chambre à vanne	Un	04			
09	Branchement avec détendeur B6	Un	100			
TOTAL						

RECAPITULATIF GLOBAL

MONTANT GLOBAL DE MISE EN OEUVRÉHT,..... DA
MONTANT GLOBAL DES FOURNITURES HT,..... DA

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES)
En HT:.....,....., DA

MONTANT de la T,V,A 19%, DA
MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES)	
En TTC:.....,....., DA	

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE(en lettre),

.....

.....

DELAI D'EXECUTION SOUHAITE PAR DD Tlemcen :143 Jours
DELAI D'EXECUTION FIXE PAR L'ENTREPRISE :,

FAIT A TLEMCEN, LE,

**Nom, qualité du signataire et cachet
de la société cocontractante**



LOT N° 02**Intitulé des affaires : MARSAT BEN M'HIDI: RACC GAZ N BAKHTAOUIAT (ZONES D'OMBRES)****DEVIS QUANTITATIF**

N°	DESIGNATION	UN	Qte	Prix Unitaire (MO) (DA)	Prix Unitaire (Fou) (DA)	MONTANT Total HT (DA)
01	Pose de Canalisation Tube PE DN 63	Km	1,200			
02	Tranchée Type C (40X80) pour DN 63	Km	1,200			
03	Pose de Canalisation Tube PE DN 40	Km	4,200			
04	Tranchée Type C (40X80) pour DN 40	Km	4,200			
05	Pose de Vanne PE DN 63 Avec Chambre à vanne	Un	03			
06	Branchemet avec détendeur B6	Un	160			
	TOTAL					

RECAPITULATIF GLOBAL

MONTANT GLOBAL DE MISE EN OEUVREHT,.... DA
MONTANT GLOBAL DES FOURNITURES HT,.... DA

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES)	
En HT:.....,....., DA	

MONTANT de la T,V,A 19%, DA
--------------------------------	-----------

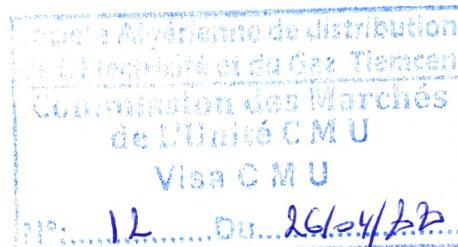
MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES)	
En TTC:.....,....., DA	

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE(en lettre),.....
---	-------------

DELAI D'EXECUTION SOUHAITE PAR DD Tlemcen :140 Jours
DELAI D'EXECUTION FIXE PAR L'ENTREPRISE :.....

FAIT A TLEMCEN, LE.....,

Nom, qualité du signataire et cachet
de la société cocontractante



LOT N° 03

Intitulé des affaires MARSAT BEN M'HIDI: RACC GAZ N CHAIB RASSOU (ZONES D'OMBRES)

DEVIS QUANTITATIF

N°	DESIGNATION	UN	Qte	Prix Unitaire (MO) (DA)	Prix Unitaire (Fou) (DA)	MONTANT Total HT (DA)
01	Pose de Canalisation Tube PE DN 63	Km	1,500			
02	Tranchée Type C (40X80) pour DN 63	Km	1,500			
03	Pose de Canalisation Tube PE DN 40	Km	3,500			
04	Tranchée Type C (40X80) pour DN 40	Km	3,500			
05	Pose de Vanne PE DN 63 Avec Chambre à vanne	Un	02			
06	Branchemet avec détendeur B6	Un	160			
	TOTAL					

RECAPITULATIF GLOBAL

MONTANT GLOBAL DE MISE EN OEUVREHT,..... DA
MONTANT GLOBAL DES FOURNITURES HT,..... DA

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES)
En HT:.....,....., DA

MONTANT de la T,V,A 19%, DA
-------------------------	-----------

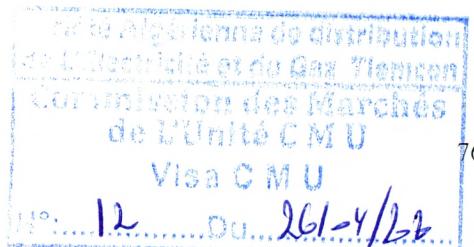
MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES)
En TTC:.....,....., DA

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE(en lettre)
--

.....
DELAI D'EXECUTION SOUHAITE PAR DD Tlemcen :134 Jours
DELAI D'EXECUTION FIXE PAR L'ENTREPRISE :.....

FAIT A TLEMCEN, LE

Nom, qualité du signataire et cachet
de la société cocontractante



LOT N° 04**Intitulé des affaires : M'SIRDA FEOUAGA: RACC GAZ N ALOUIA (ZONES D'OMBRES)**

N°	DESIGNATION	UN	Qte	Prix Unitaire (MO) (DA)	Prix Unitaire (Fou) (DA)	MONTANT Total HT (DA)
01	Pose de Canalisation Tube PE DN 125	Km	6,000			
02	Tranchée Type C (50X120) pour DN 125	Km	6,000			
03	Pose de Canalisation Tube PE DN 63	Km	2,100			
04	Tranchée Type C (40X80) pour DN 63	Km	2,100			
05	Pose de Canalisation Tube PE DN 40	Km	2,800			
06	Tranchée Type C (40X80) pour DN 40	Km	2,800			
07	Pose de Vanne PE DN 125 Avec Chambre à vanne	Un	06			
08	Pose de Vanne PE DN 63 Avec Chambre à vanne	Un	04			
09	Branchemet avec détendeur B6	Un	100			
	TOTAL					

RECAPITULATIF GLOBAL

MONTANT GLOBAL DE MISE EN OEUVREHT,.... DA
MONTANT GLOBAL DES FOURNITURES HT,.... DA

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES)
En HT:.....,....., DA

MONTANT de la T,V,A 19%, DA
--------------------------------	-----------

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES)
En TTC:.....,....., DA

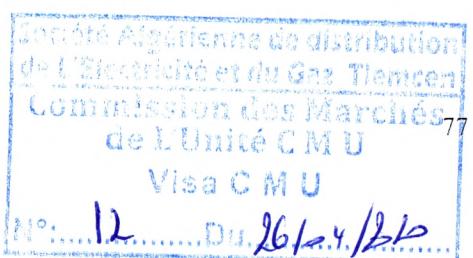
MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE(en lettre)

DELAI D'EXECUTION SOUHAITE PAR DD Tlemcen : 198 Jours

DELAI D'EXECUTION FIXE PAR L'ENTREPRISE :.....

FAIT A TLEMCEN, LE

**Nom, qualité du signataire et cachet
de la société cocontractante**



LOT N° 05

Intitulé des affaires : M'SIRDA FEOUAGA: RACC GAZ N OULED HMIDA (ZONES D'OMBRES)
DEVIS QUANTITATIF

N°	DESIGNATION	UN	Qte	Prix Unitaire (MO) (DA)	Prix Unitaire (Fou) (DA)	MONTANT Total HT (DA)
01	Pose de Canalisation Tube PE DN 63	Km	1,800			
02	Tranchée Type C (40X80) pour DN 63	Km	1,800			
03	Pose de Canalisation Tube PE DN 40	Km	3,000			
04	Tranchée Type C (40X80) pour DN 40	Km	3,000			
05	Pose de Vanne PE DN 63 Avec Chambre à vanne	Un	04			
06	Branchemet avec détendeur B6	Un	150			
	TOTAL					

RECAPITULATIF GLOBAL

MONTANT GLOBAL DE MISE EN OEUVREHT,..... DA
MONTANT GLOBAL DES FOURNITURES HT,..... DA

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES) En HT:.....,....., DA
--

MONTANT de la T,V,A 19%, DA

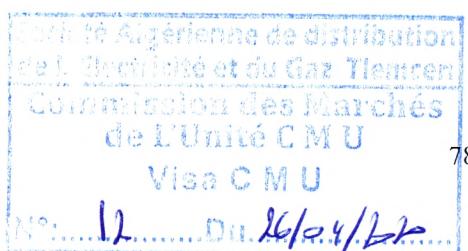
MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES) En TTC:.....,....., DA

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE(en lettre),.....
.....

DELAI D'EXECUTION SOUHAITE PAR DD Tlemcen : 128 Jours
DELAI D'EXECUTION FIXE PAR L'ENTREPRISE :

FAIT A TLEMCEN, LE

Nom, qualité du signataire et cachet
de la société cocontractante



LOT N° 06**Intitulé des affaires : M'SIRDA FEOUAGA: RACC GAZ N ZAKNOU (ZONES D'OMBRES)****DEVIS QUANTITATIF**

N°	DESIGNATION	UN	Qte	Prix Unitaire (MO) (DA)	Prix Unitaire (Fou) (DA)	MONTANT Total HT (DA)
01	Pose de Canalisation Tube PE DN 125	Km	7,300			
02	Tranchée Type C (50X120) pour DN 125	Km	7,300			
03	Pose de Canalisation Tube PE DN 63	Km	2,300			
04	Tranchée Type C (40X80) pour DN 63	Km	2,300			
05	Pose de Canalisation Tube PE DN 40	Km	3,300			
06	Tranchée Type C (40X80) pour DN 40	Km	3,300			
07	Pose de Vanne PE DN 125 Avec Chambre à vanne	Un	06			
08	Pose de Vanne PE DN 63 Avec Chambre à vanne	Un	14			
09	Branchemet avec détendeur B6	Un	150			
	TOTAL					

RECAPITULATIF GLOBAL

MONTANT GLOBAL DE MISE EN OEUVREHT,..... DA
MONTANT GLOBAL DES FOURNITURES HT,..... DA

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES)	
En HT:.....,....., DA	

MONTANT de la T,V,A 19%, DA
--------------------------------	-----------

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES)	
En TTC:.....,....., DA	

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE(en lettre),

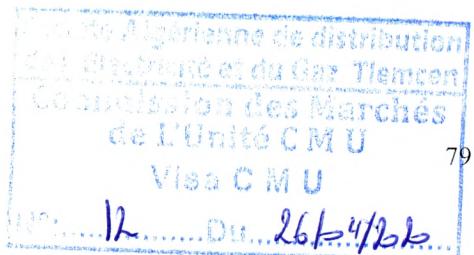
.....

DELAI D'EXECUTION SOUTIENUE PAR DD Tlemcen : 244 Jours

DELAI D'EXECUTION FIXE PAR L'ENTREPRISE :,

FAIT A TLEMCEN, LE

**Nom, qualité du signataire et cachet
de la société cocontractante**



LOT N° 07**Intitulé des affaires : M'SIRDA FEOUAGA: RACC GAZ N DAR KAHLA (ZONES D'OMBRES)****DEVIS QUANTITATIF**

N°	DESIGNATION	UN	Qte	Prix Unitaire (MO) (DA)	Prix Unitaire (Fou) (DA)	MONTANT Total HT (DA)
01	Pose de Canalisation Tube PE DN 125	Km	4,200			
02	Tranchée Type C (50X120) pour DN 125	Km	4,200			
03	Pose de Canalisation Tube PE DN 63	Km	2,500			
04	Tranchée Type C (40X80) pour DN 63	Km	2,500			
05	Pose de Canalisation Tube PE DN 40	Km	4,400			
06	Tranchée Type C (40X80) pour DN 40	Km	4,400			
07	Pose de Vanne PE DN 125 Avec Chambre à vanne	Un	02			
08	Pose de Vanne PE DN 63 Avec Chambre à vanne	Un	06			
09	Branchemet avec détendeur B6	Un	300			
	TOTAL					

RECAPITULATIF GLOBAL

MONTANT GLOBAL DE MISE EN OEUVREHT,..... DA
MONTANT GLOBAL DES FOURNITURES HT,..... DA

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES)	
En HT: ,.....,....., DA	

MONTANT de la T,V,A 19%,....., DA
--------------------------------	-----------------

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES)	
En TTC: ,.....,....., DA	

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE(en lettre),.....
---	-------------

DELAI D'EXECUTION SOUHAITE PAR DD Tlemcen :268 Jours

DELAI D'EXECUTION FIXE PAR L'ENTREPRISE : ,.....

FAIT A TLEMCEN, LE ,.....,

**Nom, qualité du signataire et cachet
de la société cocontractante**



LOT N° 08

Intitulé des affaires : M'SIRDA FEOUAGA: RACC GAZ N OULED BOUYAKOUB (ZONES D'OMBRES)

DEVIS QUANTITATIF

N°	DESIGNATION	UN	Qte	Prix Unitaire (MO) (DA)	Prix Unitaire (Fou) (DA)	MONTANT Total HT (DA)
01	Pose de Canalisation Tube PE DN 125	Km	1,000			
02	Tranchée Type C (50X120) pour DN 125	Km	1,000			
03	Pose de Canalisation Tube PE DN 63	Km	1,800			
04	Tranchée Type C (40X80) pour DN 63	Km	1,800			
05	Pose de Canalisation Tube PE DN 40	Km	1,500			
06	Tranchée Type C (40X80) pour DN 40	Km	1,500			
07	Pose de Vanne PE DN 125 Avec Chambre à vanne	Un	01			
08	Pose de Vanne PE DN 63 Avec Chambre à vanne	Un	02			
09	Branchemet avec détendeur B6	Un	50			
	TOTAL					

RECAPITULATIF GLOBAL

MONTANT GLOBAL DE MISE EN OEUVREHT,..... DA
MONTANT GLOBAL DES FOURNITURES HT,..... DA

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES)
En HT:.....,....., DA

MONTANT de la T,V,A 19%, DA
--------------------------------	-----------

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES)
En TTC:.....,....., DA

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE(en lettre),.....

.....

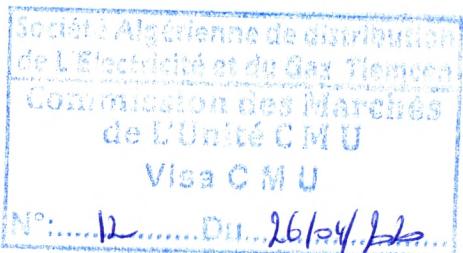
.....

DELAI D'EXECUTION SOUHAITE PAR DD Tlemcen :71 Jours

DELAI D'EXECUTION FIXE PAR L'ENTREPRISE :.....,.....

FAIT A TLEMCEN, LE

**Nom, qualité du signataire et cachet
de la société cocontractante**



LOT N° 09

Intitulé des affaires : BAB EL ASSA: RACC GAZ N CHAIBINE+BRANSA+ZAOUINE (ZONES D'OMBRES)

DEVIS QUANTITATIF

N°	DESIGNATION	UN	Qte	Prix Unitaire (MO) (DA)	Prix Unitaire (Fou) (DA)	MONTANT Total HT (DA)
01	Pose de Canalisation Tube PE DN 125	Km	17,000			
02	Tranchée Type C (50X120) pour DN 125	Km	17,000			
03	Pose de Canalisation Tube PE DN 63	Km	21,000			
04	Tranchée Type C (40X80) pour DN 63	Km	21,000			
05	Pose de Canalisation Tube PE DN 40	Km	12,000			
06	Tranchée Type C (40X80) pour DN 40	Km	12,000			
07	Pose de Vanne PE DN 125 Avec Chambre à vanne	Un	07			
08	Pose de Vanne PE DN 63 Avec Chambre à vanne	Un	19			
09	Branchemet avec détendeur B6	Un	1500			
	TOTAL					

RECAPITULATIF GLOBAL

MONTANT GLOBAL DE MISE EN OEUVREHT,..... DA
MONTANT GLOBAL DES FOURNITURES HT,..... DA

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES)
En HT:.....,....., DA

MONTANT de la T,V,A 19%, DA
--------------------------------	-----------

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES)
En TTC:.....,....., DA

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE(en lettre)

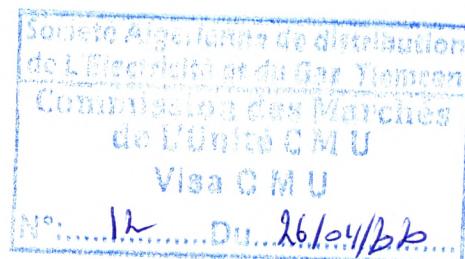
.....

DELAI D'EXECUTION SOUHAITE PAR DD Tlemcen :724 Jours

DELAI D'EXECUTION FIXE PAR L'ENTREPRISE :

FAIT A TLEMCEN, LE

**Nom, qualité du signataire et cachet
de la société cocontractante**



LOT N° 10**Intitulé des affaires : M'SIRDA FOUAGA: RACC GAZ N EXT EL HARRACHE (ZONES D'OMBRES)****DEVIS QUANTITATIF**

N°	DESIGNATION	UN	Qte	Prix Unitaire (MO) (DA)	Prix Unitaire (Fou) (DA)	MONTANT Total HT (DA)
01	Pose de Canalisation Tube PE DN 125	Km	4,200			
02	Tranchée Type C (50X120) pour DN 125	Km	4,200			
03	Pose de Canalisation Tube PE DN 63	Km	2,500			
04	Tranchée Type C (40X80) pour DN 63	Km	2,500			
05	Pose de Canalisation Tube PE DN 40	Km	2,800			
06	Tranchée Type C (40X80) pour DN 40	Km	2,800			
07	Pose de Vanne PE DN 125 Avec Chambre à vanne	Un	04			
08	Pose de Vanne PE DN 63 Avec Chambre à vanne	Un	03			
09	Branchemet avec détendeur B6	Un	150			
TOTAL						

RECAPITULATIF GLOBAL

MONTANT GLOBAL DE MISE EN OEUVREHT,..... DA
MONTANT GLOBAL DES FOURNITURES HT,..... DA

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES)
En HT: ,.....,....., DA

MONTANT de la T,V,A 19%,..... DA
--------------------------------	----------------

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES)
En TTC: ,.....,....., DA

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE(en lettre),.....

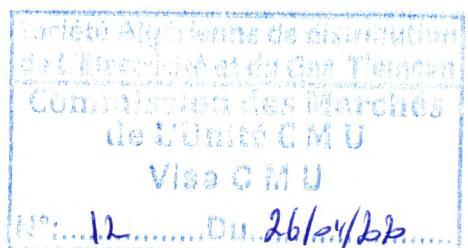
.....

DELAI D'EXECUTION SOUHAITE PAR DD Tlemcen :207 Jours

DELAI D'EXECUTION FIXE PAR L'ENTREPRISE :,.....

FAIT A TLEMCEN, LE,.....,

**Nom, qualité du signataire et cachet
de la société cocontractante**



LOT N° 11

Intitulé des affaires : MAGHNIA: RACC GAZ N ZORGUANE A MAGHNIA (ZONES D'OMBRES)

DEVIS QUANTITATIF

N°	DESIGNATION	UN	Qte	Prix Unitaire (MO) (DA)	Prix Unitaire (Fou) (DA)	MONTANT Total HT (DA)
01	Pose de Canalisation Tube PE DN 63	Km	6,000			
02	Tranchée Type C (40X80) pour DN 63	Km	6,000			
03	Pose de Canalisation Tube PE DN 40	Km	7,000			
04	Tranchée Type C (40X80) pour DN 40	Km	7,000			
05	Pose de Vanne PE DN 63 Avec Chambre à vanne	Un	10			
06	Branchemet avec détendeur B6	Un	150			
	TOTAL					

RECAPITULATIF GLOBAL

MONTANT GLOBAL DE MISE EN OEUVREHT,.... DA
MONTANT GLOBAL DES FOURNITURES HT,.... DA

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES) En HT:.....,....., DA
--

MONTANT de la T,V,A 19% , DA

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES) En TTC:.....,....., DA

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE(en lettre),.....
--

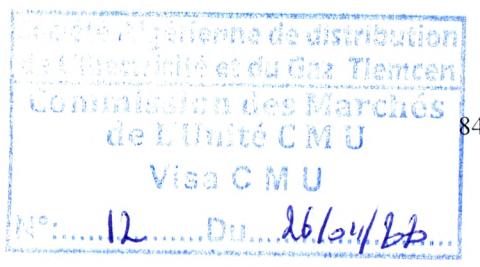
.....,
DELAI D'EXECUTION SOUHAITE PAR DD Tlemcen :245 Jours

DELAI D'EXECUTION FIXE PAR L'ENTREPRISE :.....,.....

FAIT A TLEMCEN, LE

Nom, qualité du signataire et cachet

de la société cocontractante



LOT N° 12

Intitulé des affaires : MAGHNIA: RACC GAZ N OULED AISSA HAMAM BOUGHRARA (ZONES D'OMBRES)

DEVIS QUANTITATIF

N°	DESIGNATION	UN	Qte	Prix Unitaire (MO) (DA)	Prix Unitaire (Fou) (DA)	MONTANT Total HT (DA)
01	Pose de Canalisation Tube PE DN 125	Km	5,500			
02	Tranchée Type C (50X120) pour DN 125	Km	5,500			
03	Pose de Canalisation Tube PE DN 63	Km	4,000			
04	Tranchée Type C (40X80) pour DN 63	Km	4,000			
05	Pose de Canalisation Tube PE DN 40	Km	3,000			
06	Tranchée Type C (40X80) pour DN 40	Km	3,000			
07	Pose de Vanne PE DN 125 Avec Chambre à vanne	Un	03			
08	Pose de Vanne PE DN 63 Avec Chambre à vanne	Un	08			
09	Branchement avec détendeur B6	Un	80			
	TOTAL					

RECAPITULATIF GLOBAL

MONTANT GLOBAL DE MISE EN OEUVREHT,..... DA
MONTANT GLOBAL DES FOURNITURES HT,..... DA

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES)
En HT:.....,....., DA

MONTANT de la T,V,A 19%, DA
--------------------------------	-----------

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES)
En TTC:.....,....., DA

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE(en lettre)

DELAI D'EXECUTION SOUHAITE PAR DD Tlemcen :215 Jours

DELAI D'EXECUTION FIXE PAR L'ENTREPRISE :

FAIT A TLEMCEN, LE

**Nom, qualité du signataire et cachet
de la société cocontractante**



LOT N° 13

Intitulé des affaires : SABRA : RACC GAZ N LOCALITE SEDERA + MOUL MSSID (ZONES D'OMBRES)

DEVIS QUANTITATIF

N°	DESIGNATION	UN	Qte	Prix Unitaire (MO) (DA)	Prix Unitaire (Fou) (DA)	MONTANT Total HT (DA)
01	Pose de Canalisation Tube PE DN 125	Km	2,000			
02	Tranchée Type C (50X120) pour DN 125	Km	2,000			
03	Pose de Canalisation Tube PE DN 63	Km	2,000			
04	Tranchée Type C (40X80) pour DN 63	Km	2,000			
05	Pose de Canalisation Tube PE DN 40	Km	2,500			
06	Tranchée Type C (40X80) pour DN 40	Km	2,500			
07	Pose de Vanne PE DN 125 Avec Chambre à vanne	Un	02			
08	Pose de Vanne PE DN 63 Avec Chambre à vanne	Un	04			
09	Branchement avec détendeur B6	Un	80			
TOTAL						

RECAPITULATIF GLOBAL

MONTANT GLOBAL DE MISE EN OEUVREHT,.... DA
MONTANT GLOBAL DES FOURNITURES HT,.... DA

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES)
En HT:.....,....., DA

MONTANT de la T,V,A 19%, DA
--------------------------------	-----------

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES)
En TTC:.....,....., DA

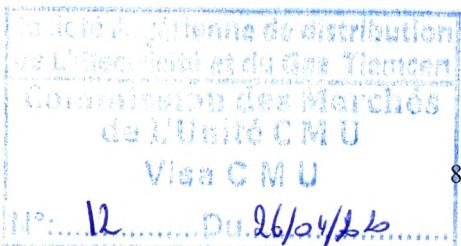
MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE(en lettre)

DELAI D'EXECUTION SOUHAITE PAR DD Tlemcen :343 Jours

DELAI D'EXECUTION FIXE PAR L'ENTREPRISE :

FAIT A TLEMCEN, LE

**Nom, qualité du signataire et cachet
de la société cocontractante**



LOT N° 14

Intitulé des affaires : MAGHNIA: RACC GAZ N EL ZRIGUA A MAGHNIA (ZONES D'OMBRES)

DEVIS QUANTITATIF

N°	DESIGNATION	UN	Qte	Prix Unitaire (MO) (DA)	Prix Unitaire (Fou) (DA)	MONTANT Total HT (DA)
01	Pose de Canalisation Tube PE DN 125	Km	6,000			
02	Tranchée Type C (50X120) pour DN 125	Km	6,000			
03	Pose de Canalisation Tube PE DN 63	Km	6,000			
04	Tranchée Type C (40X80) pour DN 63	Km	6,000			
05	Pose de Canalisation Tube PE DN 40	Km	10,000			
06	Tranchée Type C (40X80) pour DN 40	Km	10,000			
07	Pose de Vanne PE DN 125 Avec Chambre à vanne	Un	05			
08	Pose de Vanne PE DN 63 Avec Chambre à vanne	Un	08			
09	Branchemet avec détendeur B6	Un	280			
	TOTAL					

RECAPITULATIF GLOBAL

MONTANT GLOBAL DE MISE EN OEUVRÉHT,.... DA
MONTANT GLOBAL DES FOURNITURES HT,.... DA

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES)
En HT:.....,....., DA

MONTANT de la T,V,A 19%, DA
MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES)	
En TTC:.....,....., DA	

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE(en lettre)

.....

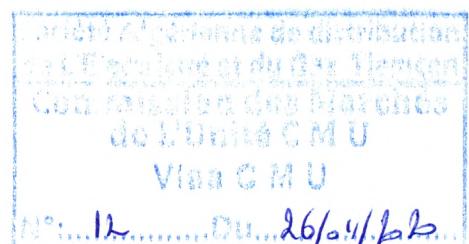
.....

DELAI D'EXECUTION SOUHAITE PAR DD Tlemcen :417 Jours

DELAI D'EXECUTION FIXE PAR L'ENTREPRISE :

FAIT A TLEMCEN, LE

Nom, qualité du signataire et cachet
de la société cocontractante



LOT N° 15

Intitulé des affaires : MAGHNIA: RACC GAZ N EL OULED RAHOU A MAGHNIA (ZONES D'OMBRES)

DEVIS QUANTITATIF

N°	DESIGNATION	UN	Qte	Prix Unitaire (MO) (DA)	Prix Unitaire (Fou) (DA)	MONTANT Total HT (DA)
01	Pose de Canalisation Tube PE DN 125	Km	5,000			
02	Tranchée Type C (50X120) pour DN 125	Km	5,000			
03	Pose de Canalisation Tube PE DN 63	Km	7,000			
04	Tranchée Type C (40X80) pour DN 63	Km	7,000			
05	Pose de Canalisation Tube PE DN 40	Km	6,000			
06	Tranchée Type C (40X80) pour DN 40	Km	6,000			
07	Pose de Vanne PE DN 125 Avec Chambre à vanne	Un	03			
08	Pose de Vanne PE DN 63 Avec Chambre à vanne	Un	08			
09	Branchemet avec détendeur B6	Un	80			
	TOTAL					

RECAPITULATIF GLOBAL

MONTANT GLOBAL DE MISE EN OEUVRÉHT,.... DA
MONTANT GLOBAL DES FOURNITURES HT,.... DA

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES)
En HT:.....,....., DA

MONTANT de la T,V,A 19%, DA
MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES)	
En TTC:.....,....., DA	

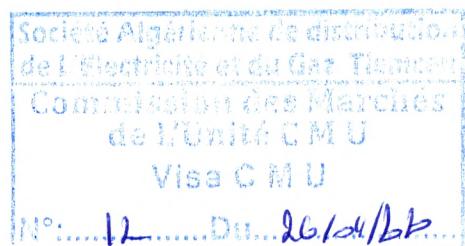
MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE(en lettre)

.....

DELAI D'EXECUTION SOUHAITE PAR DD Tlemcen :293 Jours
DELAI D'EXECUTION FIXE PAR L'ENTREPRISE :

FAIT A TLEMCEN, LE

Nom, qualité du signataire et cachet
de la société cocontractante



LOT N° 16

Intitulé des affaires : MAGHNIA: RACC GAZ N O/ZIANE+O/MEBAREK+EL HERAICHE+O/MELOUK+BOUNAIM
 (ZONES D'OMBRES)

DEVIS QUANTITATIF

N°	DESIGNATION	UN	Qte	Prix Unitaire (MO) (DA)	Prix Unitaire (Fou) (DA)	MONTANT Total HT (DA)
01	Pose de Canalisation Tube PE DN 125	Km	12,000			
02	Tranchée Type C (50X120) pour DN 125	Km	12,000			
03	Pose de Canalisation Tube PE DN 63	Km	18,000			
04	Tranchée Type C (40X80) pour DN 63	Km	18,000			
05	Pose de Canalisation Tube PE DN 40	Km	22,500			
06	Tranchée Type C (40X80) pour DN 40	Km	22,500			
07	Pose de Vanne PE DN 125 Avec Chambre à vanne	Un	08			
08	Pose de Vanne PE DN 63 Avec Chambre à vanne	Un	12			
09	Branchement avec détendeur B6	Un	380			
TOTAL						

RECAPITULATIF GLOBAL

MONTANT GLOBAL DE MISE EN OEUVREHT,..... DA
MONTANT GLOBAL DES FOURNITURES HT,..... DA

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES)
En HT:.....,....., DA

MONTANT de la T,V,A 19%, DA
--------------------------------	-----------

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES)
En TTC:.....,....., DA

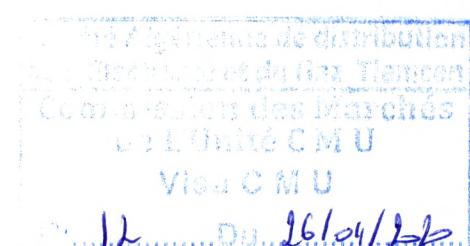
MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE(en lettre)

DELAI D'EXECUTION SOUHAITE PAR DD Tlemcen : 759 Jours

DELAI D'EXECUTION FIXE PAR L'ENTREPRISE :

FAIT A TLEMCEN, LE

**Nom, qualité du signataire et cachet
de la société cocontractante**



LOT N° 17

Intitulé des affaires : MAGHNIA: RACC GAZ N HAIDAS+OULED BENABI BENI BOUSSAID (ZONES D'OMBRES)

DEVIS QUANTITATIF

N°	DESIGNATION	UN	Qte	Prix Unitaire (MO) (DA)	Prix Unitaire (Fou) (DA)	MONTANT Total HT (DA)
01	Pose de Canalisation Tube PE DN 125	Km	5,600			
02	Tranchée Type C (50X120) pour DN 125	Km	5,600			
03	Pose de Canalisation Tube PE DN 63	Km	3,800			
04	Tranchée Type C (40X80) pour DN 63	Km	3,800			
05	Pose de Canalisation Tube PE DN 40	Km	2,000			
06	Tranchée Type C (40X80) pour DN 40	Km	2,000			
07	Pose de Vanne PE DN 125 Avec Chambre à vanne	Un	03			
08	Pose de Vanne PE DN 63 Avec Chambre à vanne	Un	04			
09	Branchement avec détendeur B6	Un	70			
TOTAL						

RECAPITULATIF GLOBAL

MONTANT GLOBAL DE MISE EN OEUVREHT,..... DA
MONTANT GLOBAL DES FOURNITURES HT,..... DA

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES)
En HT:.....,....., DA

MONTANT de la T,V,A 19%, DA
--------------------------------	-----------

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES)
En TTC:.....,....., DA

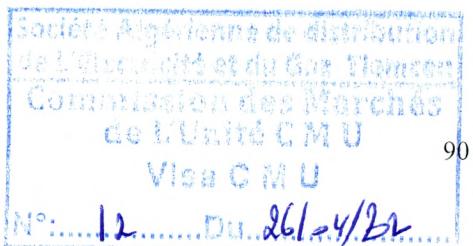
MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE(en lettre),.....

DELAI D'EXECUTION SOUHAITE PAR DD Tlemcen : 215 Jours

DELAI D'EXECUTION FIXE PAR L'ENTREPRISE :,.....

FAIT A TLEMCEN, LE

**Nom, qualité du signataire et cachet
de la société cocontractante**



LOT N° 18

Intitulé des affaires : MAGHNIA: RACC GAZ N OULED EL MAHI BENI BOUSSAID (ZONES D'OMBRES)

DEVIS QUANTITATIF

N°	DESIGNATION	UN	Qte	Prix Unitaire (MO) (DA)	Prix Unitaire (Fou) (DA)	MONTANT Total HT (DA)
01	Pose de Canalisation Tube PE DN 125	Km	4,600			
02	Tranchée Type C (50X120) pour DN 125	Km	4,600			
03	Pose de Canalisation Tube PE DN 63	Km	3,000			
04	Tranchée Type C (40X80) pour DN 63	Km	3,000			
05	Pose de Canalisation Tube PE DN 40	Km	0,900			
06	Tranchée Type C (40X80) pour DN 40	Km	0,900			
07	Pose de Vanne PE DN 125 Avec Chambre à vanne	Un	03			
08	Pose de Vanne PE DN 63 Avec Chambre à vanne	Un	03			
09	Branchement avec détendeur B6	Un	50			
	TOTAL					

RECAPITULATIF GLOBAL

MONTANT GLOBAL DE MISE EN OEUVREHT,..... DA
MONTANT GLOBAL DES FOURNITURES HT,..... DA

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES)	
En HT:.....,....., DA	

MONTANT de la T,V,A 19%, DA
--------------------------------	-----------

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES)	
En TTC:.....,....., DA	

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE(en lettre)

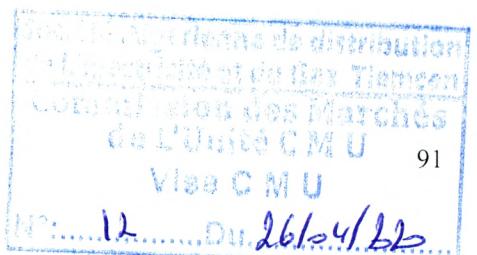
.....

DELAI D'EXECUTION SOUTIENUE PAR DD Tlemcen :131 Jours

DELAI D'EXECUTION FIXE PAR L'ENTREPRISE :

FAIT A TLEMCEN, LE

**Nom, qualité du signataire et cachet
de la société cocontractante**



LOT N° 19

Intitulé des affaires : MAGHNIA: RACC GAZ N OULED FERZIZI BENI BOUSSAID (ZONES D'OMBRES)

DEVIS QUANTITATIF

N°	DESIGNATION	UN	Qte	Prix Unitaire (MO) (DA)	Prix Unitaire (Fou) (DA)	MONTANT Total HT (DA)
01	Pose de Canalisation Tube PE DN 125	Km	2,500			
02	Tranchée Type C (50X120) pour DN 125	Km	2,500			
03	Pose de Canalisation Tube PE DN 63	Km	3,000			
04	Tranchée Type C (40X80) pour DN 63	Km	3,000			
05	Pose de Canalisation Tube PE DN 40	Km	1,000			
06	Tranchée Type C (40X80) pour DN 40	Km	1,000			
07	Pose de Vanne PE DN 125 Avec Chambre à vanne	Un	02			
08	Pose de Vanne PE DN 63 Avec Chambre à vanne	Un	05			
09	Branchement avec détendeur B6	Un	50			
	TOTAL					

RECAPITULATIF GLOBAL

MONTANT GLOBAL DE MISE EN OEUVREHT,..... DA
MONTANT GLOBAL DES FOURNITURES HT,..... DA

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES)
En HT:.....,....., DA

MONTANT de la T,V,A 19%, DA
--------------------------------	-----------

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES)
En TTC:.....,....., DA

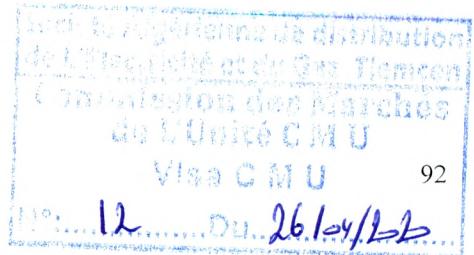
MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE(en lettre)

DELAI D'EXECUTION SOUHAITE PAR DD Tlemcen :119 Jours

DELAI D'EXECUTION FIXE PAR L'ENTREPRISE :

FAIT A TLEMCEN, LE

**Nom, qualité du signataire et cachet
de la société cocontractante**



LOT N° 20

Intitulé des affaires : SABRA: RACC GAZ N LOCALITE AIN BEIDA+MECHAOUER (ZONES D'OMBRES)

DEVIS QUANTITATIF

N°	DESIGNATION	UN	Qte	Prix Unitaire (MO) (DA)	Prix Unitaire (Fou) (DA)	MONTANT Total HT (DA)
01	Pose de Canalisation Tube PE DN 125	Km	2,500			
02	Tranchée Type C (50X120) pour DN 125	Km	2,500			
03	Pose de Canalisation Tube PE DN 63	Km	4,000			
04	Tranchée Type C (40X80) pour DN 63	Km	4,000			
05	Pose de Canalisation Tube PE DN 40	Km	2,000			
06	Tranchée Type C (40X80) pour DN 40	Km	2,000			
07	Pose de Vanne PE DN 125 Avec Chambre à vanne	Un	02			
08	Pose de Vanne PE DN 63 Avec Chambre à vanne	Un	03			
09	Branchement avec détendeur B6	Un	150			
TOTAL						

RECAPITULATIF GLOBAL

MONTANT GLOBAL DE MISE EN OEUVREHT,..... DA
MONTANT GLOBAL DES FOURNITURES HT,..... DA

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES)
En HT:.....,....., DA

MONTANT de la T,V,A 19%, DA
--------------------------------	-----------

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES)
En TTC:.....,....., DA

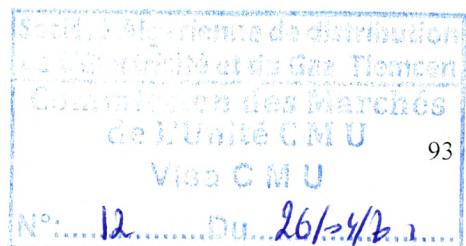
MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE(en lettre)

DELAI D'EXECUTION SOUHAITE PAR DD Tlemcen :181 Jours

DELAI D'EXECUTION FIXE PAR L'ENTREPRISE :

FAIT A TLEMCEN, LE

**Nom, qualité du signataire et cachet
de la société cocontractante**



LOT N° 21

Intitulé des affaires : SABRA: RACC GAZ N LOCALITE BERANA (ZONES D'OMBRES)

DEVIS QUANTITATIF

N°	DESIGNATION	UN	Qte	Prix Unitaire (MO) (DA)	Prix Unitaire (Fou) (DA)	MONTANT Total HT (DA)
01	Pose de Canalisation Tube PE DN 125	Km	3,150			
02	Tranchée Type C (50X120) pour DN 125	Km	3,150			
03	Pose de Canalisation Tube PE DN 63	Km	1,800			
04	Tranchée Type C (40X80) pour DN 63	Km	1,800			
05	Pose de Canalisation Tube PE DN 40	Km	0,600			
06	Tranchée Type C (40X80) pour DN 40	Km	0,600			
07	Pose de Vanne PE DN 125 Avec Chambre à vanne	Un	01			
08	Pose de Vanne PE DN 63 Avec Chambre à vanne	Un	02			
09	Branchement avec détendeur B6	Un	35			
	TOTAL					

RECAPITULATIF GLOBAL

MONTANT GLOBAL DE MISE EN OEUVREHT,.... DA
MONTANT GLOBAL DES FOURNITURES HT,.... DA

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES)	
En HT:.....,....., DA	

MONTANT de la T,V,A 19%, DA
--------------------------------	-----------

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES)	
En TTC:.....,....., DA	

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE(en lettre),

.....

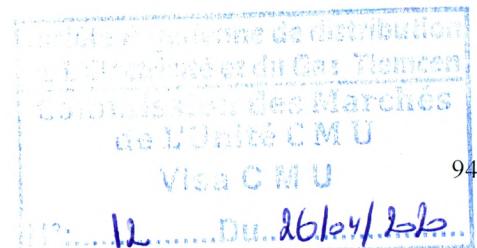
.....

DELAI D'EXECUTION SOUHAITE PAR DD Tlemcen :100 Jours

DELAI D'EXECUTION FIXE PAR L'ENTREPRISE :,

FAIT A TLEMCEN, LE,

**Nom, qualité du signataire et cachet
de la société cocontractante**



LOT N° 22**Intitulé des affaires : SOUANI: RACC GAZ N HAI TEBANI + OULED TLEMCANI (ZONES D'OMBRES)****DEVIS QUANTITATIF**

N°	DESIGNATION	UN	Qte	Prix Unitaire (MO) (DA)	Prix Unitaire (Fou) (DA)	MONTANT Total HT (DA)
01	Pose de Canalisation Tube PE DN 63	Km	4,500			
02	Tranchée Type C (40X80) pour DN 63	Km	4,500			
03	Pose de Canalisation Tube PE DN 40	Km	3,300			
04	Tranchée Type C (40X80) pour DN 40	Km	3,300			
05	Pose de Vanne PE DN 63 Avec Chambre à vanne	Un	01			
06	Branchemet avec détendeur B6	Un	48			
TOTAL						

RECAPITULATIF GLOBAL

MONTANT GLOBAL DE MISE EN OEUVREHT, DA
MONTANT GLOBAL DES FOURNITURES HT, DA

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES)	
En HT:....., DA	

MONTANT de la T,V,A 19%, DA
-------------------------	-----------

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE (MISE EN ŒUVRE+FOURNITURES)	
En TTC:....., DA	

MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE(en lettre)

DELAI D'EXECUTION SOUHAITE PAR DD Tlemcen :100 Jours
DELAI D'EXECUTION FIXE PAR L'ENTREPRISE :

FAIT A TLEMCEN, LE

Nom, qualité du signataire et cachet
de la société cocontractante



TABLEAU RECAPITULATIF

Numéro Dossier	Prix Mise en Œuvre	Prix Fourniture	Prix total En DA HT	Délai D'exécution Fixé par DD Tlemcen (Jours)	Délai D'exécution Fixé par L'ENTREPRISE (Jours)
LOT N 01				143	
LOT N 02				140	
LOT N 03				134	
LOT N 04				198	
LOT N 05				128	
LOT N 06				244	
LOT N 07				268	
LOT N 08				71	
LOT N 09				724	
LOT N 10				207	
LOT N 11				245	
LOT N 12				215	
LOT N 13				343	
LOT N 14				417	
LOT N 15				293	
LOT N 16				759	
LOT N 17				215	
LOT N 18				131	
LOT N 19				119	
LOT N 20				181	
LOT N 21				100	
LOT N 22				100	

FAIT A TLEMCEN, LE :

Nom, Qualité du Signataire et Cachet de la Société cocontractante